Catalogue no. 81-595-MIE — No. 011
ISSN: 1704-8885
ISBN: 0-662-35772-8

Research Paper

Education, skills and learning – Research papers

A new understanding of postsecondary education in Canada: A discussion paper

by Larry Orton

Culture, Tourism and the Centre for Education Statistics Division
2001 Main Building, Ottawa, K1A 0T6
Telephone: 1 800 307-3382 Fax: 1 613 951-9040

This paper represents the views of the authors and does not necessarily reflect the opinions of Statistics Canada.

Statistics Canada Statistique Canada

Canada

Education, skills and learning
Research papers

A new understanding of postsecondary education in Canada: A discussion paper

Larry Orton
Statistics Canada

Published by authority of the Minister responsible for Statistics Canada

© Minister of Industry, 2003

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without prior written permission from Licence Services, Marketing Division, Statistics Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

December 2003

Catalogue no. 81-595-MIE2003011

Frequency: Irregular

ISSN 1704-8885
ISBN 0-662-35772-8

Ottawa

La version française de cette publication est disponible sur demande (nº 81-595-MIF2003011 au catalogue).

Statistics Canada

This paper represents the views of the authors and does not necessarily reflect the opinions of Statistics Canada.

How to obtain more information

Specific inquiries about this product and related statistics or services should be directed to: Client Services, Culture, Tourism and the Centre for Education Statistics, Statistics Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (telephone: (613) 951-7608; toll free at 1 800 307-3382; by fax at (613) 951-9040; or e-mail: educationstats@statcan.ca).

For information on the wide range of data available from Statistics Canada, you can contact us by calling one of our toll-free numbers. You can also contact us by e-mail or by visiting our Web site.

National inquiries line 1 800 263-1136
National telecommunications device for the hearing impaired 1 800 363-7629
E-mail inquiries infostats@statcan.ca
Web site www.statcan.ca

Ordering information

This product, Catalogue No. 81-595-MIE2003011, is available on the Internet for free. Users can obtain single issues at: http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/studiesfree.cgi.

Standards of service to the public

Statistics Canada is committed to serving its clients in a prompt, reliable and courteous manner and in the official language of their choice. To this end, the Agency has developed standards of service which its employees observe in serving its clients. To obtain a copy of these service standards, please contact Statistics Canada toll free at 1 800 263-1136.

Acknowledgements

This report describes an initiative to improve Statistics Canada's capacity to provide meaningful data on postsecondary institutions in Canada. We would like to thank the Canada Student Loans Program at Human Resources Development Canada for their invaluable financial and intellectual assistance in carrying out the work to date. We are also grateful to the many people—in ministries of education, in associations and in educational institutions—who have helped us with their constructive and insightful advice.

Note of appreciation

Canada owes the success of its statistical system to a long-standing co-operative effort involving Statistics Canada, the citizens of Canada, its businesses, governments and other institutions. Accurate and timely statistical information could not be produced without their continued co-operation and good will.

105-03943/

Table of Contents

Abstract		5
I	Introduction	6
II	Definitional and measurement issues	7
III	Proposals	11
IV	Implications	15
V	Conclusion	19
APPENDIX 1: Definitions		20
APPENDIX 2: Data elements that will be used to describe institutions		35

Catalogue no. 81-595-MIE2003011

Abstract

Over the years, Statistics Canada's Centre for Education Statistics has sought to conduct an annual census of all public postsecondary institutions in Canada. This approach has always presented certain problems, and those problems are growing more acute as the postsecondary environment becomes more complex. In particular, the distinction between universities and colleges is increasingly blurred and the demand for information on the private, for-profit institutions is growing.

This report presents a re-thinking of the fundamental concepts used to guide statistical work on postsecondary education. While the Centre for Education Statistics initiated this review, the paper owes a great deal to many groups in government and in postsecondary institutions and associations who have heard and commented on presentations over the past several months. Their input has helped to shape the proposal. Further comments are welcome.

The report also describes a project currently underway to develop and maintain a systematically classified list of all public and private postsecondary institutions in Canada and the programs they offer.

I. Introduction

For many years, the Centre for Education Statistics[1] has undertaken the collection of administrative data[2] from all public postsecondary institutions in Canada. Student, finance and faculty data have been collected from and published for universities and colleges separately. The data are widely used by provincial and territorial governments, national associations, international bodies and federal government departments.

The Centre is examining the integrity and comprehensiveness of the list of institutions used to collect data. First, a rigorous definition of the term *public* has not generally been applied in selecting institutions, casting doubt on the accurate coverage of the universe of public institutions in the Centre's data. Second, the differences between *university* and *college* are no longer as clear as they may once have been because of the changes taking place in postsecondary education in Canada. Third, the policy interest in private for-profit education – not currently covered in the Centre's surveys — has become pressing.

For these reasons, the Centre has attempted to re-think the meaning of *university* and *college*, and of *public* versus *private*. We conclude that the terms are not so useful and that we need to start describing the postsecondary universe somewhat differently.

We have also attempted to be more precise about what is meant by a *postsecondary institution* so that we are able to respond in a more consistent way when asked, for example, how many colleges there are in Canada.

Alongside this re-thinking of fundamental concepts, we have begun a systematic review of the universe of postsecondary institutions in Canada, using the proposed criteria. Each institution identified to date has been classified using three concepts: *institution type*, *sector*, and *relationship type*. *Institution type* is a proposed new typology replacing the former *university* and *college* categories. *Sector* is a new typology replacing the former *public/private* distinction. *Relationship type* is a new variable to describe the relationship between "parent" institutions and their constituent parts and campuses. The early results of this work, outlined in this paper, present a new picture of Canadian postsecondary education.

II. Definitional and measurement issues

Counting the number of postsecondary institutions

The Centre is often asked how many universities or community colleges there are in Canada. Other organizations are asked the same questions.

There are two typical answers. Most commonly, one gives the number of members of the Association of Universities and Colleges of Canada (AUCC) or the Association of Canadian Community Colleges (ACCC). Both are membership organizations, so that the numbers are subject to change. Even if they did not change, the numbers need to be used with caution because organizations that are constituent parts of a "parent" sometimes hold membership in their own name. Some institutions are members of both the AUCC and the ACCC.

Another common answer is to give the number of institutions included in the Centre's surveys. These numbers are generally larger than the membership of either the AUCC or the ACCC because the Centre has surveyed institutions that are not members of either organization. The Pan-Canadian Education Indicators report, jointly sponsored by the Centre and the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC), published the numbers in Table 1.

Table 1

Number of postsecondary institutions in Canada: one common view[3]

	Main institutions only	All institutions
Total	280	412
Universities	76	135
Community colleges	204	277

In Table 1, *main institutions* refer to the highest level whereas *all institutions* also include constituent parts. For example, the University of Toronto is counted once under *main institutions*, but many times under *all institutions* because the University of Trinity College, Victoria University, University of St. Michael's College, and other constituent parts are counted separately. Likewise, for community colleges, the Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology can count just once or many times when Kelsey, Palliser, Wascana, and Woodland are counted separately.

Various other lists of postsecondary institutions exist. The National Association of Career Colleges (NACC) has a membership list. The Centre for Education Statistics maintains the list of public institutions that it surveys. Human Resources Development Canada (HRDC) maintains a list of institutions students can attend with support from the Canada Student Loans Program. The Canada Customs and Revenue Agency (CCRA) has a list (maintained by HRDC) for which

individual taxpayers can claim a tuition credit on their income tax. Another list is maintained by the Canadian Information Centre for International Credentials (CICIC) and includes institutions recognized by the provincial ministries of education.

The most comprehensive list is Statistics Canada's own Business Register, or BR. The BR includes every Canadian institution that either pays any tax, including GST, or has a payroll. Tax and payroll deduction records are the major source of BR data. Every institution on the BR is classified using the North American Industrial Classification System (NAICS), which makes it possible to identify businesses that claim to focus on 'education'.

Each of these lists has certain limitations, and none of them can be considered current, comprehensive, and accurate. Although it is the most comprehensive list, even the BR needs to be refined. The Centre for Education Statistics has been collaborating with the Business Register to this end.

Basic information on education, including counts of students enrolled in Canadian universities and colleges are reported to the Canadian public and are widely used for planning purposes by provincial governments and several federal departments and bodies. The data are also reported to and by the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) and the United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization (UNESCO), where they are used to make comparisons with other countries. The bottom line is that a rigorous and precise count of universities and colleges is an essential underpinning to accurate enrolment data.

The existence of a single, shared list of postsecondary institutions would save resources and avoid confusion. The same list would be used by, among others, the Canada Student Loan Program to report the loans issued by type of institution; by Statistics Canada to analyse and publish postsecondary statistics; by Citizenship and Immigration Canada (CIC) immigration officers in foreign countries to issue student visas to those wanting to enter Canada to study.

What is a public institution?

For many years, the Centre for Education Statistics has set out to survey all public postsecondary institutions in Canada. However, the definition of *public* has not been applied systematically. Moreover, different lists are used for surveys of students, finance and faculty. In the absence of a rigorous definition, the Centre has included a few private for-profit institutions and some but not all denominational schools. Conversely, systematic procedures to apply a definition of *public* (even a restrictive one) would in all likelihood draw several institutions currently not covered into the survey universe.

Some of these anomalies have arisen because the Centre has relied on the provinces to identify institutions to be surveyed. Some jurisdictions allow private for-profit institutions to grant degrees. Some include in their provincial statistics institutions that others would consider private. In essence, inter-jurisdictional comparability has been compromised by the lack of standard criteria in assembling national data.

Catalogue no. 81-595-MIE2003011

The distinction between *public* and *private* is not an easy one to make. All users would agree that an institution that is owned and operated by an individual for a profit is private. Beyond that, the distinction is often unclear because users apply different variables either separately or in combination. Sources of funding, who appoints the Board of Governors or Directors and the legal basis of incorporation are among the criteria sometimes cited, and there are different understandings of the importance of each criterion.

Absence of information on for-profit institutions

The Centre does not include private for-profit institutions in its surveys. In fact, there is no reliable source of the number of these schools, and estimates vary widely depending on the source used. The NACC has approximately 420 members. The Canada Student Loan Program has almost 1,000 designated private institutions. Statistics Canada's Business Register identifies in the order of 10,000 private institutions.

Private institutions vary tremendously in size. They may be as large as some universities or very small, with just one program.

In recent years, some provincial governments have given limited authority to institutions in the college and private institutions sectors to grant degrees. This is the case in British Columbia, Alberta, and Ontario.

Distinguishing between universities and colleges

As the postsecondary world evolves, the grey zone between universities and colleges grows. The advent of transfer programs has created bridges and symbiotic relationships between the two. Several institutions fall under the rubric of *university college* and may indeed be members of both the AUCC and the ACCC.

In some jurisdictions, school boards have a formal role in the delivery of education that in other provinces is delivered by colleges. Some school boards operate *adult high schools* and schools called *community colleges* that offer programs very similar to conventional community colleges. One such institution has applied for membership in the ACCC.

The classic typology of universities and colleges no longer captures the complexity of Canadian education. Universities include very large multi-faculty and multi-campus institutions that offer multiple doctoral and professional programs as well as very small institutions that offer a limited range of programs, such as in the arts or religion.

The college sector is equally diverse. It includes very large institutions that offer a range of diploma programs as well as institutions that specialize. Some institutions serve large metropolitan centres and others serve small rural populations. The college sector also includes institutions that serve very large geographic areas or just one or two small towns, and institutions that draw their students from the aboriginal community or disadvantaged groups. It includes institutions that specialize in adult upgrading programs and others that offer university transfer programs.

Over the last decade, some provincial governments have made it possible for 'community colleges' to grant degrees. This began in British Columbia, and some years later Alberta made it possible for institutions that operate under the province's *Colleges Act* and the *Technical Institutes Act* to grant applied degrees in approved subjects. More recently, Ontario has made similar provisions for its Colleges of Applied Arts and Technology and has re-named three of those institutions as *Institutes for Technology and Advanced Learning*. In the existing typology, it is difficult to know whether these institutions are to be treated as colleges or universities.

Catalogue no. 81-595-MIE2003011

III. Proposals

To address these concerns, it is necessary to re-think the way in which institutions are classified and to clearly define the classification rules. It is also necessary to systematically review all postsecondary institutions and to classify them consistently by institution type, relationship type, and sector. Of course, a process is needed to keep this information up-to-date.

Definitions

The Centre for Education Statistics has developed an approach for classifying institutions. Several groups have been consulted and the proposal outlined here incorporates many useful thoughts and suggestions.

The definitions are presented in Appendix 1. They begin with the most basic concepts: *postsecondary*, *institution* and *degree*. The definition of *postsecondary* has been written very broadly so that completion of a secondary education is not strictly necessary. The definition of *institution* aligns with other Statistics Canada and international uses. For the term *degree*, if a government in Canada with authority to regulate the granting of degrees allows a parchment to be called a degree, then it is a degree. Appendix 1 then proposes definitions and typologies for *institution type*, *relationship type* and *sector*. A brief discussion is provided here.

Institution type and sub-type

For the purpose of publishing national statistics, we propose six main *types*, some of which have *sub-type* (Figure 1). The first three types correspond to common Canadian and international ways of looking at postsecondary education: *university and degree-granting*, *college and institute* and *career college*. The meaning of the first two categories has been expanded significantly, however, to accommodate the variety of institutions found in Canada.

Under this typology, all community colleges with degree-granting authority would be *degree-granting colleges and institutes*. They would be counted under *colleges and institutes* unless they met one of the following three conditions:

- 50% of the institution's enrolment is in degree programs requiring at least three years of study
- the institution is accepted as a member of the AUCC
- the institution is accredited by a recognized accreditation body.

If and when one of these conditions is met, the degree-granting college would be counted under *university and degree-granting* and in the appropriate sub-type.

Figure 1
Proposed institution types and sub-types

Type	Sub-type
University and degree-granting	Primarily undergraduate Comprehensive Medical doctoral First Nations and Metis Special purpose
Colleges and institutes	Degree-granting colleges and institutes Multi-purpose First Nations and Metis Special purpose
Career colleges	Multi-purpose Special purpose
School board adult education	
Government – direct	Apprenticeship Special purpose
Consortia	

The other sub-types given for *university and degree-granting* institutions include the three categories that *Maclean's* uses in its annual ranking of Canadian universities. *Maclean's*, in turn, adapted the Carnegie classification that has been in use in the United States for many years.[4] Since they are now generally accepted, the Centre is proposing to adopt the *Maclean's* classification. However, because Statistics Canada deals with a much larger number of institutions, the classification has been expanded.

Relationship type

Relationship type describes the way in which one institution is related to another. There can be many different relationships between educational institutions, and these relationships can be somewhat complicated. The most important concept is that of *institution*. As defined in Appendix 1, an *institution* has a separate legal existence and financial reporting and may be either a *parent* or a *constituent part*. A *campus* is a creature of an institution and has no separate legal existence.

In some cases, campuses are so prominent that in common usage they seem to have an independent existence, even though that is not the case in legal terms. Examples include the Fisheries and Marine Institute of Memorial University of Newfoundland, the Coady International Institute at St. Francis Xavier University, and the École polytechnique de Montréal at the Université de Montréal.

Sector

Given the need for standardization, the Centre for Education Statistics intends to apply Statistics Canada standards to define postsecondary institutions as either *public*, *private not-for-profit* or *private for profit*[5]. Four features will be considered in classifying institutions: ownership, funding, accountability, and operating activities.

Catalogue no. 81-595-MIE2003011

Constituting authority or ownership is the primary distinction between *public* and *private*. When ownership is not apparent, the involvement of government in the control of the institution is the most important distinction. Control is defined as the potential to affect the strategic decision-making process of the institution, either through funding or accountability requirements. Strategic decision-making refers to matters such as the acquisition or disposal of assets, the appointment of the chief executive officer, the allocation of resources and the diversification of activities.

Within the private sector, *for-profit* postsecondary institutions are motivated primarily by the intent to make a profit for the individuals or shareholders who control the institution. The profit may be paid to those individuals or shareholders in either regular or irregular payments and may be in the form of payments from operating income or as a capital gain. *Not-for-profit* postsecondary institutions are motivated primarily by the wish to provide a service. They may be wholly owned by another non-profit organization such as a church body.

The OECD has also grappled with the classification of educational institutions according to sector. The following excerpts are from their guidelines:

> *Educational institutions are classified as either public or private according to whether a public agency or a private entity has the ultimate power to make decisions concerning the institution's affairs.*
>
> *... An institution is classified as* ***public*** *if it is (1) controlled and managed directly by a public education authority or agency or, (2) is controlled and managed either by a government agency directly or by a governing body (Council, Committee etc.), most of whose members are appointed by a public authority or elected by public franchise.*
>
> *... An institution is classified as* ***private*** *if it is controlled and managed by a non-governmental organisation (e.g. a Church, Trade Union or business enterprise), or if its Governing Board consists mostly of members not selected by a public agency.*
>
> *... However, (this) is intended only as a practical guideline since in practice the management of schools may be shared between public and private bodies in such a way that composition of a school governing board may not be a critical factor. In general the question of who has the ultimate management control over an institution is decided with reference to the power to determine the general activity of the school and to appoint the officers managing the school.*[6]

Developing a list of institutions

With support from Canada Student Loans Program at HRDC, the Centre has begun to develop and maintain a list of all public and private postsecondary institutions in Canada and the programs they offer.

Each institution on this *Registry of postsecondary institutions* will be classified by institution type, relationship type and sector. The Registry will provide the Centre with the frame from which it can sample institutions for educational surveys. Even if institutions are not asked to provide additional information, the Registry

will provide insights into the capacity of the country to deliver formal education; some such results appear in the following section of this paper. The Centre is seeking authorisation to share some of the information in the Registry with stakeholders.

Elements to describe the institutions

A list of the institutional data elements is given in Appendix 2. Briefly, each institution can be described by its *institution type* and *sub-type*, *relationship type* and *sector*. Other variables are being added from various data sources. Program information for institutions will be consistently coded using the *Classification of Instructional Programs (CIP)*. CIP was originally developed by the National Center for Education Statistics in Washington. It has been adapted for use in Canada through a joint project between the CES and Statistics Canada's Standards Division, in cooperation with the U.S. CIP will also be used in all education surveys and in the Census. Information on CIP is available on the Statistics Canada website.

Catalogue no. 81-595-MIE2003011

IV. Implications

What is counted as an institution?

The Centre for Education Statistics proposes to apply the definition of *institution* and *relationship type* to determine the number of institutions. Only *institutions* (as defined in Appendix 1) will be counted. *Campuses* are not institutions and will not be counted.

Institutions can be either *parents* or *constituent parts*. Parents will always be counted. Constituent parts can be seen either as part of the parent or as separate institutions. When the Centre is asked to report to an international body, it will count constituent parts as parts of the parents only, unless it is clear that international comparability demands the larger number. In that case, constituent parts will be counted in addition to the parent body. Consortia are counted separately. The conventions the Centre is proposing are summarized in Figure 2.

Figure 2
What is counted as a postsecondary institution

Relationship type	Is it an institution?	Is it counted?	
		Highest level	Detailed level
Parent	Yes	Yes	Yes
Constituent part Federated Affiliated Associated School or centre Franchise	Yes, except for school or centre	No	Yes
Campus	No	No	No
Consortium	Yes or No	Yes	Yes

The examples given earlier in this paper for the University of Toronto and the Saskatchewan Institute of Applied Science (SIAST) and Technology apply here. In the case of the University of Toronto, the number could either be "one" or it could be much larger. In the case of SIAST the number would be "one" because campuses would not be counted.

Type of institution

Table 2 presents the number of postsecondary institutions in Canada based on the proposed typology and counting conventions. Those new numbers are compared with the number of institutions included in one of our major surveys. The *evolving view* reflects the contents of the Institutions Registry as of September 2003. The numbers will change as work progresses.

Under the new typology, many institutions previously classified as *community colleges* emerge as *school board adult education*, largely because of the substantial involvement of school boards in providing adult education in Quebec. We also find that some private for-profit institutions have been included in our surveys in error.

Most importantly, the new typology provides more detail, and ultimately, this view of the postsecondary world will be applied to analyses of enrolments, graduates, faculty, and finance. This greater precision will increase the quality of trend data.

Using the broader definitions, this project has identified 73 degree-granting institutions and 139 colleges or institutes that have not been part of the Centre's surveys in the past. Most of these are special purpose institutions. Sub-type detail shows that large numbers of those are faith-related institutions.

Table 2

Number of postsecondary institutions in Canada: an evolving view[1]

	Present view[2]	Evolving view[3]	Difference (number not surveyed)
University and degree-granting	134	203	69
Degree-granting college or institute	4	4	0
Primarily undergraduate	39	41	2
Comprehensive	15	15	0
Medical doctoral	15	15	0
First Nations and Metis	2	3	1
Special purpose	59	125	66
Colleges and institutes	176	317	141
Degree-granting college or institute	31	31	0
Multi-purpose	103	133	30
First Nations and Metis	6	10	4
Special purpose	36	142	106
Career colleges	12	497	485
Multi-purpose	5	137	132
Special purpose	7	360	353
School board adult education	151	417	266
Government – direct	4	18	14
Apprenticeship	1	13	12
Special purpose	1	1	0
Consortia	0	2	2

1 The numbers for a *type* may not equal the sum of the *sub-types* because classification work is still underway.

2 These numbers do not add up to the same total as in Table 1 because they refer to different years. Also, Table 2 data refer to institutions currently in ESIS or in one of the surveys that ESIS is replacing.

3 Preliminary data. Refers to institutions now in the Registry.

Catalogue no. 81-595-MIE2003011

Sector

Universities and degree-granting institutions can be either *public*, *not-for-profit*, or *for-profit*. Colleges and institutes can be either *public* or *not-for-profit* and career colleges are always *for-profit*. Table 3 shows the sector classification of universities and degree-granting institutions as well as colleges and institutes.

Large numbers of universities and degree-granting institutions are not-for-profit. The same is true for colleges and institutes. Historically, many have been treated as public and included in the Centre's surveys.

Table 3

Postsecondary institutions by type and sector: an evolving view

	Public	Not-for-profit	For-profit
University and degree-granting	108	91	3
Degree-granting colleges and institutes	4	0	0
Primarily undergraduate	32	9	0
Comprehensive	15	0	0
Medical doctoral	15	0	0
First Nations and Metis	3	0	0
Special purpose	39	82	3
Colleges and institutes	215	101	...
Degree-granting college or institute	31	0	...
Multi-purpose	109	23	...
First Nations and Metis	7	3	...
Special purpose	68	74	...

The potential for expanding the target population

The Centre has historically sought to conduct an annual census of all public postsecondary institutions in Canada. There have been two stumbling blocks to expanding the target population to include private sector institutions. The first is the cost of undertaking such a survey. The second is the cost of developing and maintaining a list of institutions from which a sample could be taken. When the Registry is expanded, it will be possible to select a sample of all postsecondary institutions, regardless of sector.

Not all postsecondary institutions could be surveyed as the costs would be prohibitive. However, a set of objective criteria could be used to determine which institutions to survey. The following criteria are proposed here for discussion purposes.

Size

For five consecutive years, the institution or the affiliate maintains an enrolment of at least 100 and has at least 20 graduates annually.

Ability to report

The institution must be able to provide individual student record data in electronic form.

Recognition

The institution must offer a program normally considered 'postsecondary' in Canada, as defined in Appendix 2.

Audience

The institution must offer programs that are available to the general public. More specifically, it must advertise its programs to the general public. This would exclude, for example, businesses or hospitals that offer training exclusively to their own staff.

Length of operation

In operation for five continuous years, or have the prospect of secure ongoing operating support for that period of time.

Representation

If the institution does not meet these criteria, it might still be surveyed if national statistics would not be representative without that institution.

These ideas for selecting institutions were well received when they were discussed with representatives of the provincial ministries of education in February 2001.

Catalogue no. 81-595-MIE2001011

V. Conclusion

The conceptual and definitional underpinnings of the postsecondary surveys are crucial to the accuracy and relevance of the data. Good data are needed for a sound understanding of postsecondary education in Canada, which is in turn the foundation of policy development.

The ideas in this report are still at the proposal stage. Feedback would be greatly appreciated. Comments on this proposal can be directed to

Larry Orton
Chief
Postsecondary Education and Adult Learning
Centre for Education Statistics
Statistics Canada
613-951-1524
Larry.Orton@statcan.ca

Appendix 1

Definitions

Basic definitions, institution type and sub-type

Postsecondary

All formal educational activities offered to people normally considered "adults" or for which the normal entrance requirement is either high school completion or reaching adulthood.

Postsecondary education is diverse. There are degree-granting universities and colleges and there are community and career colleges, institutes, and schools that offer one-, two- and three-year programs and specific vocational training and upgrading. Some of these institutions are funded by provincial governments; some are funded by professional groups or religious denominations; and others are operated as for profit businesses.

With very limited exceptions, the Royal Military College for example, postsecondary institutions derive their authority to function and grant degrees from the province in which they are located.

Institution

The Centre is guided by the Public Institutions Division (PID) at Statistics Canada. PID defines an institution as a unit that

- maintains a complete set of accounts separate from its parent
- is entitled to own assets in its own right
- is able to incur liabilities, enter into contracts, and accept obligations on its own behalf
- is able to make economic decisions and engage in economic activities for which it can be held directly responsible and accountable by law.

This standard adheres to international conventions, including those applied by the OECD.

Postsecondary institution

A *postsecondary* institution is one that has been created under provincial or federal statute and that has as one of its major aims the development and delivery of postsecondary programs, including the awarding of academic credentials. Postsecondary institutions must be recognized as such. Recognition involves these factors:

Catalogue no. 81-595-MIE2003011

- The institution offers courses leading to degrees, diplomas, or certificates that are recognized by the academic community in Canada, by similar institutions, by provincial or territorial governments, or by appropriate professional or business organizations.
- The institution is a member of, or recognized by, a national accreditation or professional organization that is recognized by provincial or territorial governments. While institutional accreditation is not a major feature of postsecondary education in Canada, membership in or recognition by organizations such as the following will be considered: AUCC, ACCC, NACC, CAUBO, Canadian Association of Theological Colleges, Canadian Association of Bible Colleges, Canadian Council of Professional Engineers, Architectural Association of Canada, Canadian Medical Association. Recognition by major accreditation bodies in other countries will be considered.
- The institution may be affiliated, associated or federated with a recognized institution. It may also be owned by a recognized institution.
- Recognition by a province or by the Canada Student Loans program or other federally funded program for supporting postsecondary programs.

Degree

The ability to offer a "degree" is one of the characteristics used to classify an institution into the appropriate type and sub-type. A degree is a document that is called a degree by an institution that government has authorized to offer that degree. A degree is awarded upon successful completion of a program of study, usually 3 or 4 years in length for a first degree and between 1 and 4 or 5 at the graduate level. Nomenclature varies, but includes Applied, Bachelors, Masters, and Doctorate.

Associate degrees are relatively uncommon in Canada and they are a special case. Associate degrees are awarded by colleges and institutes to recognize the work a student has completed (usually two years) in a formal transfer program before the student goes to a university. While they are 'degrees' since they are awarded with the appropriate authority, they will not be counted in two important respects. First, they will not be considered in deciding whether an institution is to be considered in the classification of institutions described here. Second, they will not be considered when the Centre for Education Statistics is asked to report the number of degrees awarded by Canadian institutions.

Institution type

The six institution types are

- University and degree-granting
- College and institute
- Career college
- School board adult education
- Government – Direct
- Consortium

Whether an institution is a university, community college or institute, or a career college depends on legal basis, mission and control, primary purpose, academic authority, research, recognition or accreditation, field of instruction, sector, and various operational characteristics.

University or degree-granting institution

Institutions created under the authority of a province's *Universities Act* or the equivalent, or under a *Societies Act* or equivalent with education as a primary purpose. These institutions are created primarily for the purposes of offering degree programs and to conduct research. They generally have complete authority to set their own academic standards and priorities. Within the institution, the supreme authority over all academic policy is held by a body on which faculty predominate. Their mission statements generally emphasize non-economic goals. Universities are created to contribute to knowledge through research, which is part of universities' mandate and is expected of all faculty. Academic freedom is a cornerstone of the universities operation. Membership in the AUCC will be taken as a definitive indication that the institution is a university or degree-granting institution. Either the whole institution or certain parts of it may also be recognized by a regional or specialized accreditation body either in Canada or elsewhere. A university or degree-granting institution may operate as either a public, not-for-profit, or for-profit institution and generally requires high school completion for admissions.

A province may effectively exempt denominational institutions from any degree-granting restrictions of its Universities Act or equivalent. Institutions that offer degrees under such an exemption will be classified as university or degree-granting institutions.

College or institute

Institution created under the authority either of a province's *Colleges Act* or equivalent, or under a *Societies Act* or equivalent with education as a primary purpose. These institutions are created primarily to offer certificate, diploma, and transfer or continuing education and professional development programs three years or less in length. They are often circumscribed by government and often need to seek government approval to introduce new programs, especially degree programs. Their mission statements almost always emphasize economic goals. Research may be part of the college and institute's work but is rarely expected of faculty; any research is usually of an applied nature. There is no generally accepted institution-level accreditation of colleges and institutes, yet either the whole institution or certain parts of it may be recognized by a regional or specialized accreditation body either in Canada or elsewhere. Academic freedom is not part of colleges' and institutes' tradition and is tenuous and uncertain. A community college may be a member of the ACCC. It is always either a public or a not-for-profit institution and generally requires high school completion for admissions.

Career college

Institutions created under the authority of a province's *Business Corporations Act* or equivalent with education as a primary purpose. These institutions are created primarily to offer certificate, diploma, and transfer or continuing education and professional development programs three years or less in length. Career colleges have complete autonomy within the business acts under which they are created and, although the Board or owner has the authority to authorize the offering of certificate or diploma programs, some or all of these programs must be authorized under a province's private vocational school act or the equivalent. In some provinces,

Catalogue no. 81-595-MIE2003011

private for-profit institutions may obtain the authority to offer degrees, but in these cases the institution must seek approval from government or a government-appointed body for the authority to offer a degree program. Career colleges' mission statements always emphasize economic goals. There is no generally accepted institution-level accreditation of career colleges, yet either the whole institution or certain parts of it may be recognized by a regional or specialized accreditation body either in Canada or elsewhere. A career college may be a member of NACC. It is always a for-profit institution and generally requires high school completion for admissions.

The major differences between *community colleges* and *career colleges* are legal status and sector.

School board adult education

Many school jurisdictions whose primary mandate is elementary and secondary education also offer a broad range of programs directed at adults. These are typically offered as night school or weekend school activities in high schools, but they may be offered in elementary schools. Very often, they are offered at facilities specifically designated as *adult high schools* or, in a few cases, *colleges* or *community colleges*. The programs offered may be credit-free/non-credit in nature or they may be academic upgrading or vocational in nature.

The Institutions Registry sets out to include all facilities owned and operated by school jurisdictions that are directed exclusively or primarily at adult students, who are defined as those beyond the normal age of leaving school. A "facility" is one that has its own administration; the physical facility is usually stand-alone but it may be part of another physical facility owned by the school jurisdiction. This definition includes adult high schools such as the Adult High School operated by the Ottawa Board of Education, and Metro Community College operated by the Edmonton Public School Board. It also includes a large number of institutions in Quebec, where school boards are formally part of the government's strategy for delivering postsecondary education of the sort that many other provinces deliver through community colleges. Centres de formation professionnelle (CFP), Carrefour d'intégration (formerly Centres d'orientations et formations des immigrants, or COFI), Centre d'éducation des adultes and the Écoles des métiers are are included.

The table on the following page presents a summary of the differences between the three types of institutions.

Differences between *university and degree-granting*, *college and institute*, *career college*[7]

	University & degree-granting	College & institute	Career college
Legal basis	Constituted by a province's *Universities Act* or equivalent OR a *Societies Act* or equivalent, with education as a primary purpose. Degree-granting authority may be exempted.	Constituted by a province's *Colleges Act* or equivalent OR a *Societies Act* or equivalent, with education as a primary purpose	Constituted as a business, generally with education as a primary purpose
Mission & control	High degree of autonomy and ability to establish own institutional missions and priorities. Mission statements generally emphasize non-economic objectives.	Autonomy, and especially control over their missions, is circumscribed by government. Mission statements almost always emphasize economic objectives.	Autonomy is complete within the Business Acts under which they are created. Mission statements always emphasize economic objectives.
Primary purpose	To offer degree programs (baccalaureate, masters, doctoral or post graduate) and to engage in research.	To offer certificate, diploma, and transfer or continuing education & professional development programs three years or less in length.	
Academic authority	University Senate or equivalent body on which faculty predominate is the supreme authority on all academic policy and determines what degrees are to be offered.	Government authorizes degrees, if any.	
		Board/Owner authorizes certificates & diplomas.	
		Where they exist, faculty councils generally have advisory role.	Faculty councils rarely exist.
Research	Research that is curiosity-based is part of institutions' mandate and is expected of all faculty and advancement of knowledge" is part of all universities' raison d'être.	Research of an applied nature may be part of institutions' work but is generally not expected of faculty.	Research is not expected
Recognition or accreditation	Member of the AUCC Regional or specialized accreditation association recognized by the U.S. Department of Education.	Programs may be accredited by specific accreditation bodies.	Programs are authorized under Private Trade Schools Act or equivalent & may be accredited by specific accreditation bodies.
Fields of instruction	Disciplines in the arts and sciences and major professions.	Either the lower levels (first two or three years) in the same disciplines offered by universities, or in applied fields not covered by universities.	
	Most programs not highly job-specific.	Programs are oriented to the labour market.	Programs are very job-specific.
Sector	Public, not-for-profit, or for-profit	Public, Not-for-profit	For-profit
Possible Operational Characteristics	Academic freedom is a cornerstone.	Academic freedom is tenuous and uncertain.	Academic freedom is virtually non-existent.
	AUCC member	ACCC member	NACC member
	Admissions: Normally, high school completion for all programs.	Admissions: High school usual for most programs.	
	Response to need for new programs is generally slow.	Response is generally rapid.	Response is very rapid.

Government – Direct

In some cases a government department offers an educational service directly. Historically, these services have included agricultural and nursing schools. Government is still involved in the delivery of certain health-care training as well; examples include radiological technicians, radiation therapy, respiratory therapy, and ultrasound diagnosis. Apprenticeship training is another example.

Consortium

A consortium involves two or more independent institutions working together to deliver an educational service, such as administration, library, admissions or counselling. The independent institutions may be related to a parent institution in the ways described below under *relationship type*. A consortium might offer courses in its own name, although its primary purpose is to offer an education service to its member institutions.

Consortia have limited or no independent authority for making academic decisions. These decisions are made either by the individual member of the consortium or by members jointly. Consortia generally obtain their funding from member institutions. Students are admitted to programs offered by a member institution, so that admissions are normally handled by the member institutions.

Often, consortia are formed to serve an area or a community that does not have its own postsecondary institution. Although this category will be used to track the number of such consortia, the students and graduates are ordinarily associated with an institution that is a member of the consortium.

In Statistics Canada usage, a consortium would be classified as an institution if and when it offers academic awards in its own name.

To distinguish between institutions and consortia the Centre for Education Statistics considers authority, administration, funding, and admissions. This is discussed further in the section dealing with *relationship types*.

Institution sub-type

The definitions proposed here are general in nature. In most cases, a more precise operational definition is needed. In the case of university and degree-granting institutions, the definitions borrow from *Maclean's*, which in turn borrowed from the Carnegie Classification which has been in common use in the United States and in academic research since the mid-1970s.

In summary, these sub-types have been identified:

Type	Sub-type
University and degree-granting	Primarily undergraduate Comprehensive Medical doctoral First Nations and Metis Special purpose
Colleges and institutes	Degree-granting colleges and institutes Multi-purpose First Nations and Metis Special purpose
Career colleges	Multi-purpose Special purpose
School board adult education	
Government – direct	Apprenticeship Special purpose
Consortia	

University and degree-granting sub-types

Primarily undergraduate

Primarily undergraduate institutions focus on first degrees, usually BA and BSc; they have relatively few graduate programs. This group includes all of those institutions that are classified as such in the *Maclean's* survey. Examples are Mount Allison University and Brock University.

Comprehensive

Comprehensive institutions have a significant amount of research activity and a wide range of programs at the undergraduate and graduate levels, including professional degrees. This group includes all of those institutions that are classified as such in the *Maclean's* survey. Examples are Memorial University and the University of Guelph.

Medical doctoral

Medical doctoral universities are those with a broad range of PhD programs and research, as well as medical schools. This group includes all of those institutions that are classified as such in the *Maclean's* survey. Examples are the University of Toronto and Laval University.

First Nations and Metis

First Nations and Metis institution are either controlled by one or more of the First Nations or Metis groups, receive at least 25% of their funding from one of these groups or from funds that either the federal or a provincial government has set aside for First Nations and Metis programs, are located on a reserve, or whose mission or mandate is to serve First Nations and Metis peoples. An example is the First Nations University of Canada.

Catalogue no. 81-595-MIE2001011

Special purpose

Special purpose university and degree-granting institutions are those whose programs or mandate make clear that they deal with a specific field of study or are intended for a special clientele. These institutions typically award a majority of degrees in a single field. Examples are the Nova Scotia College of Art and Design, the Royal Military College, DeVry Institute in Calgary, and Tyndale Bible College and Seminary (formerly Ontario Bible College). The following special purpose areas have been identified: agriculture, art, business, distance education, medical/health, music, religious and theological, technical, and other.

College and institute sub-types

Degree-granting college or institute

An increasing number of institutions that were created as either community colleges or technical institutes are gaining the authority to grant degrees. A college or institute that is given the authority to grant degrees will be classified as a "degree-granting college or institute". Using this definition, degree-granting colleges and institutes operate in many parts of Canada, including British Columbia, Alberta and Ontario. Examples are Mount Royal College and the Northern Alberta Institute of Technology in Alberta, and Mohawk College and Centennial College in Ontario.

Even though this authority is often limited to some extent, the degree programs are becoming so significant in some institutions that they need to be re-classified as *university and degree-granting* rather than as *college and institute*. A degree-granting college or institute will be re-classified when 50% of its enrolment is in degree programs requiring at least three years of study, when the institution is accepted as a member of the AUCC, or when the institution is accredited by a recognized accreditation body. When a degree-granting college or institute is re-classified as a "university and degree-granting" institution, it will be placed in the appropriate sub-type, usually either "primarily undergraduate" or "special purpose".

Note that the degree-granting college and institute sub-type does not include primarily undergraduate universities that may use the expression *university college* in their name or that receive their degree-granting authority under a universities act or the equivalent. These institutions and others that are commonly referred to as a *university college* but that have a somewhat different full legal name (for example, the University of King's College in Halifax is sometimes referred to as King's University College) are classified as *university and degree granting*.

Multi-purpose

These are colleges or institutes with a very broad range of one-, two-, and three-year programs. Examples include George Brown College, the College of the North Atlantic, and Vancouver Community College.

First Nations and Metis

See definition above. Examples are the Saskatchewan Indian Institute of Technologies and the Six Nations Polytechnical.

Special purpose

Special purpose colleges and institutes are those whose programs or mandate make clear that they deal with a specific field of study or are intended for a special clientele. These institutions typically award a majority of certificates and/or diplomas in a single field. Examples include Nova Scotia Agricultural College, the Maritime Forest Ranger School, Olds College, Conservatoire Lassalle, and École de musique Vincent-d'Indy. The following special purpose areas have been identified: agriculture, art, business, distance education, education, flight, language, marine and fisheries, medical/health, music, protection, religious and theological, trade, university transfer, upgrading and literacy, and other.

Career college sub-types

Multi-purpose

These are career colleges with a very broad range of one- and two-year programs. An example would be DeVry Institute in Toronto.

Special purpose

Special purpose career colleges are those whose programs or mandate make clear that they deal with a specific field of study or are intended for a special clientele. These institutions may offer any credential type or program level, but they typically award a majority of certificates and/or diplomas in a single field. The majority of Career Colleges specialize in particular subject areas, ranging from personal care, through computing services, flight schools, and driver training to protection services. The following special purpose areas have been identified: art, business, computer related, distance education, driver training, flight, language, medical/health, music, personal care, protection, trade, upgrading and literacy, and other.

Government – Direct sub-types

Apprenticeship

All provincial and territorial governments have identified staff who are responsible for an apprenticeship program. Usually, these staff members form an Apprenticeship Branch that is part of a department of education, labour, or the equivalent. The Apprenticeship branches register students, monitor their progress through the prescribed program, provide counselling and advice to the apprentice, award the certificate upon successful completion of the apprenticeship, and maintain comprehensive records. In all jurisdictions but Quebec, these branches assign apprentices to the in-school portion of their training, usually undertaken at a college or technical institute.

Catalogue no. 81-595-MIE2003011

Special purpose

There are in Canada specialized schools operated either by the federal or provincial governments to provide training for police, fire prevention officers, those who work in the forestry industry, and coast guard officers. The Institution Registry is interested in these institutions only if they offer educational services – courses or entire programs – to the general public.

Relationship type

Relationship type describes the way one institution is related to another. This relationshio often takes the form of a formal agreement related to the admission of students, the awarding of degrees or funding.

The Centre for Education Statistics attempts to identify all institutions, constituent parts (such as federated, affiliated, or associated colleges in the case of universities). The Centre does not attempt to identify as separate entities all campuses. Nonetheless, these are usually included when the campus has some prominence. In some cases, campuses are so prominent that in common usage they seem to have an independent existence, even though that is not the case in legal terms; examples would be the Fisheries and Marine Institute of Memorial University of Newfoundland, the Coady International Institute at St. Francis Xavier University, and the École polytechnique de Montréal at the Université de Montréal.

There can be many different relationships between educational institutions, and these relationships can be somewhat complicated. The four major categories are *parent, constituent part, campus and consortium.* The *constituent part* category is subdivided into *federated, affiliated, associated, school or centre* and franchise.

To distinguish among parents, constituent parts, campuses, and consortia the Centre for Education Statistics considers Authority, Administration, Funding, and Admissions. The matrix below summarizes how the criteria are used.

Note that a constituent part may be assigned a different institution type or sub-type from its parent. For example, a *medical doctoral* or *comprehensive* university may have constituent parts or campuses that are special purpose (for example, religious or agricultural).

Parent institution

Many institutions – both public and private – operate out of more than one location. In fact, many institutions are often formal associations of legally independent institutions. In all these cases, the *parent* institution is the one to which the constituent parts and campuses report for one or more purposes. For most institutions, the parent operates out of the main campus. In some multi-campus institutions, the CEO and/or Board of Governors operate out of a site that is not on any of the campuses. In this case, that site is considered the parent.

Constituent Part

Constituent parts of an institution have significant independence in their academic (program and admissions requirements) and financial affairs. In many cases this independence has historic roots, as when the constituent institution began life as an independent institution before surrendering some of its power to another institution. In other cases, the constituent institution was originally created by another institution but has since gained some independence.

Statistics Canada has adapted common academic usage to describe the various relationships that these constituent parts have with their parent:

Constituent, Federated

A federated institution is responsible for its own administration and has the power to grant degrees, but that has deferred some or all of the powers to the parent institution.

Constituent, Affiliated

An affiliated institution retains its administrative independence but not the power to grant degrees, which remains with the parent. The parent supervises instruction in the programs and grants degrees to graduating students.

Constituent, Associated

An associated institution is a legal entity separate from a parent institution. It is neither federated nor affiliated with the parent, but has academic, research, or administrative ties to its parent institution.

School or Centre

In the case of *school board adult education*, the parent is the school jurisdiction. Each school with a principal as its head is a *school*. Thus, for example, the Edmonton Public School Board and the Ottawa-Carleton District School Board are *parents* and Metro Community College and the Adult High School are *schools*.

Constituent, Franchise

In business terms, a franchise is a right to engage in a business in which one party (the franchisee) is required to make payments to the other (the franchisor) as a condition of acquiring the business (or franchise) and:

> the franchisor gives the franchisee the right to sell its goods under the franchisor's trademark, and asserts significant control over the franchisee's business
>
> OR
>
> the franchisor gives the franchisee the rights to distribute the franchisor's goods and the franchisor (or a third party designated by the franchisor) provides local assistance.

Catalogue no. 81-595-MIE2003011

The Centre for Education Statistics might classify a franchised institution as either a *constituent part, franchise* or a *campus*. If the franchise holder is free to change both program and admission requirements to a significant extent then the franchise will be classified as a "constituent part". If the franchise holder does not have that freedom, then it will be classified as a campus.

Campus

A campus is a part of an institution established by the institution to help it achieve its objectives by delivering instruction, an educational support service, or research. A campus is not an institution in its own right, as defined earlier.

The exception to this is in the case of a franchise of a for-profit institution. If a franchise holder does not have the freedom to change program and admission requirements to any significant degree, then it is classified as a campus, even though the franchise holder might be an institution as defined earlier.

The campus usually has an administrative head called a *principal* or *dean*. Many institutions identify a *main campus*.

Main campus

The main campus houses the permanent office of either the Chair of the Board of Governors, the meeting place of the CEO, or the meeting place of the Board of Governors. If these are different, or if any of them rotate from one to another campus, then main campus will be taken to mean the site of the permanent office or the campus that the institution considers *main*. The main campus is typically the largest campus or that has the longest history.

Consortium

As noted above, a Consortium is defined as a special type of institution which may have a separate legal existence. The institutions that are a member of a consortium can be shown to have a "consortium relationship".

	Institution	Constituent part	Campus	Consortium or consortium relationship
Authority	The institution is the final authority (apart from political approval) in funding and academic decisions.	Some questions regarding academic matters and funding are referred to a more senior, non-political body.		Consortium has limited or no independent authority for making academic decisions. These decisions are made either by one or more members of the consortium or by the members jointly.
Administration	Headed by a president or principal (CEO) who reports to a board or political body. The CEO is the most senior non-political administrator.	The administrative head (principal or dean) reports to a CEO and not to an independent board or political body.		Administrative reporting may be either to a formal body of the member institutions, to one of the member institutions acting on behalf of the group or even to a government department.
Funding	Obtains funding directly from government (in the case of public institutions) or private sources (in the case of private institutions).	Obtains funding through a central administrative office and may raise money privately. It may deal with government. There is an attempt or requirement to coordinate funding and government relations with the parent institution.	Obtains funding through a central administrative office and has no dealings with government or private sources.	Generally obtains funding from member institutions. Any third-party funding, such as from government, usually flows through one of the member institutions.
Admissions	The institution is the final authorirty in decision on admissions policies and individual student admissions.	May have responsibility for admissions and its own registrar but admissions policies are generally set by the parent institution. A *college* may set policies with respect to a single program.		Students are normally admitted to programs offered by a member institution.

Catalogue no. 81-595-MIE2003011

Sector

The Centre for Education Statistics intends to apply Statistics Canada standards to define postsecondary institutions as *public*, *private not-for-profit* or *private for profit*. Four features are considered: ownership, funding, accountability, and operating activities. Ownership is the primary distinction between *public* and *private*. When ownership is not apparent, control – reflected in funding and accountability together – is the most important distinction.

For-profit postsecondary institutions are motivated primarily by the intent to make a profit for the individuals or shareholders who control the institution. The profit may be paid to those individuals or shareholders in either regular or irregular payments and may be in the form of payments from operating income or as a capital gain. Not-for-profit postsecondary institutions are motivated primarily by the wish to provide a service. They may be wholly owned by another non-profit organization such as a church body.

Ownership

Ownership indicates to whom the assets would revert in the event of liquidation and is usually associated with the name and the legal deed to the property.

Control

Control normally consists of funding and accountability, but there are other considerations. Control also involves the potential to affect the strategic decision-making process of the institution. Such strategic decisions include the acquisition or disposal of assets, the appointment of the chief executive officer, the allocation of resources, or the diversification of activities.

Control through funding

Funding may be provided by any level of government, whether federal, provincial, or municipal. The funding might also be provided by a body created by government, as would be the case with an institution operated by a School Board. The funding does not include loan guarantees; tax breaks; or student loans, grants, and sponsorships.

Control through accountability

An accountability relationship exists if one institution is responsible to another for financial and related matters. The Public Institutions Division at Statistics Canada assumes that a postsecondary institution is accountable to government if any one of the following conditions is met:

- its budget is approved by a government or one of its institutions
- it must undergo official audits and report to a government
- the result of its operations and its use of resources are reflected in the government's financial accounts
- its financial accounts are subject to examination by the auditor general
- its employees negotiate collective agreements with a government.

	Public	Not-for Profit	For-Profit
Constituting authority or Ownership	Public institutions are established or acquired by government.	Not-for-profit private institutions are established or acquired by a body normally established as a non-profit corporation or as a charity.	For-profit private institutions are established or acquired by individuals or shareholders under a Corporations Act with the intention of making a profit.
Control through Funding	Fifty percent (50%) or more of an institution's operating or capital funding is provided by government or a government body.	Forty-nine (49%) or less of an institution's operating or capital funding is provided by government or a government body.	Government funding is rarely involved except to purchase a service or to provide support to students.
Control through Accountability	The institution is accountable to government, usually annually, especially for funding.	The institution is accountable to a non-profit organization.	The institution is accountable to the owner(s).
Operating Activities	The institution does not operate for a profit.		The institution operates for a profit
	Borrowing requires government approval.	Borrowing does not require government approval.	
	It may be seen as providing programs as an agent of government or as implementing government policy by providing services for a collective benefit.	It provides programs for a collective benefit. Normally, a non-profit institution is legally constituted as non-profit organization or charity and is exempt from income tax.	The institution sells goods and/or services to the public; is legally constituted as a business; pays income tax; and remits operating surplus to owner or shareholders.

Catalogue no. 81-595-MIE2003011

Appendix 2

Data elements that will be used to describe institutions

This is a summary of the data elements that are being collected. The Centre needs to be certain that these elements will meet the needs of various users. Readers' comments are welcome. For technical details and for the coding to be used for each element, contact the Postsecondary Section, Centre for Education Statistics.

Field Name	Field Description
Legal name of institution	The most recent legal name of this institution
Common name of institution	The name by which the institution is commonly known.
Address of institution	Institution's mailing address
Membership status	Membership in all national associations will be stored, where those organizations are willing to share their membership lists: Association of Universities and Colleges of Canada Association of Canadian Community Colleges National Association of Career Colleges Association of Canadian Bible Colleges Canadian Association of Private Language Schools Private English Language Schools Association
Institution type	A standard categorization of institutions will be derived by CES using other elements.
Sector	The public, not-for-profit or for-profit distinction will be derived by STC using other elements.
Relationship type	Describes how the institution is funded / reports to its parent institution
Province's operating support to the institution	Categorization of operating financial support provided by the province.
Province's capital support to the institution	Categorization of capital financial support provided by the province – that is, support to construct buildings etc.
Federal program status	Recognition of institution's status in specific federal departments, agencies, or programs, such as Canada Student Loans.
Legal basis of incorporation	Legal basis of incorporation
Provincial recognition of the institution's mandate	Provincial recognition of the institution's mandate (such as public university, public college with degree-granting status, public community college, private for-profit, private not-for-profit)
Degree-granting status	Provincial recognition of degree-granting status
Size	Institution's revenue and/or number of staff
Official language of institution	Official language of institution
NAICS code	North American Industrial Classification System code.
Program information	Program information would include the names of the programs offered, along with information about the qualifications offered.
Course information	As for program information

Endnotes

1 The Centre for Education Statistics is referred to as "the Centre" or "CES" in this paper.

2 Statistics Canada differentiates between an *administrative data collection* and a *survey*, although in common usage the former is often referred to as a *survey* and that word is used throughout this paper. An *administrative data collection* involves asking an institution for a copy of specific data held in its administrative records.

3 Canadian Education Statistics Council. **Education Indicators in Canada, Report of the Pan-Canadian Education Indicators Program, 1999**. Appendix 2 of that report lists colleges and universities by province.

4 The Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching. **The Carnegie Classification of Institutions of Higher Education**, 2000 edition, with a Foreword by Lee S. Shulman. Menlo Park, California: Carnegie Publications, The Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching.

5 The Statistics Canada typology also defines a *Public – Government Business Enterprise* category that is not used to apply to postsecondary institutions. Statistics Canada's Public Institutions Division (PID) uses government control as the key criterion for inclusion in the public sector. For a discussion of the way the public sector is defined at Statistics Canada, see **Guide to the Public Sector of Canada**, available from the Public Institutions Division, Statistics Canada.

6 **2001 Data Collection on Education Systems, Definitions, Explanations, and Instructions**, Paris: OECD, 2001. p. 49

7 Some of the ideas in this table have been adopted from an unpublished paper by Michael L. Skolnik: **The Relationship of the Community College to the University and Other Providers of Postsecondary and Adult Education in Canada,** prepared for Human Resources Development Canada, June, 2003. The views expressed in that paper are those of the author, not necessarily of HRDC.

Catalogue no. 81-595-MIE2003011

Culture, Tourism and the Centre for Education Statistics

Research Papers

Cumulative Index

Statistics Canada's **Division of Culture, Tourism and the Centre for Education Statistics** develops surveys, provides statistics and conducts research and analysis relevant to current issues in its three areas of responsibility.

The **Culture Statistics Program** creates and disseminates timely and comprehensive information on the culture sector in Canada. The program manages a dozen regular census surveys and databanks to produce data that support policy decision and program management requirements. Issues include the economic impact of culture, the consumption of culture goods and services, government, personal and corporate spending on culture, the culture labour market, and international trade of culture goods and services. Its analytical output appears in the flagship publication *Focus on Culture* (www.statcan.ca/english/IPS/Data/87-004-XIE.htm) and in *Arts, culture and recreation – Research papers*.

The **Tourism Statistics Program** provides information on domestic and international tourism. The program covers the Canadian Travel Survey and the International Travel Survey. Together, these surveys shed light on the volume and characteristics of trips and travellers to, from and within Canada. Its analytical output appears in the flagship publication *Travel-log* (www.statcan.ca/english/IPS/Data/87-003-XIE.htm) and in *Travel and tourism – Research papers*.

The **Centre for Education Statistics** develops and delivers a comprehensive program of pan-Canadian education statistics and analysis in order to support policy decisions and program management, and to ensure that accurate and relevant information concerning education is available to the Canadian public and to other educational stakeholders. The Centre conducts fifteen institutional and over ten household education surveys. Its analytical output appears in the flagship publication *Education quarterly review* (www.statcan.ca/english/IPS/Data/81-003-XIE.htm), in various monographs and in *Education, skills and learning – Research papers* (www.statcan.ca/english/IPS/Data/81-595-MIE.htm).

Following is a cumulative index of Culture, Tourism and Education research papers published to date

Arts, culture and recreation – Research papers

Forthcoming

Travel and tourism – Research papers

Forthcoming

Education, skills and learning – Research papers

81-595-MIE2002001	Understanding the rural-urban reading gap
81-595-MIE2003002	Canadian education and training services abroad: the role of contracts funded by international financial institution
81-595-MIE2003003	Finding their way: a profile of young Canadian graduates
81-595-MIE2003004	Learning, Earning and Leaving – The relationship between working while in high school and dropping out
81-595-MIE2003005	Linking provincial student assessments with national and international assessments
81-595-MIE2003006	Who goes to post-secondary education and when: Pathways chosen by 20 year-olds
81-595-MIE2003007	Access, persistence and financing: First results from the Postsecondary Education Participation Survey (PEPS)
81-595-MIE2003008	The labour market impacts of adult education and training in Canada
81-595-MIE2003009	Issues in the design of Canada's Adult Education and Training Survey
81-595-MIE2003010	Planning and preparation: First results from the Survey of Approaches to Educational Planning (SAEP) 2002
81-595-MIE2003011	A new understanding of postsecondary education in Canada: A discussion paper

N° 81-595-MIF au catalogue — N° 011
ISSN: 1704-8893
ISBN: 0-662-75573-1

Document de recherche

Éducation, compétences et apprentissage
Documents de recherche

Un nouveau regard sur l'enseignement postsecondaire au Canada : Document de travail

par Larry Orton

Division de la Culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation
2001 Immeuble principal, Ottawa, K1A 0T6
Téléphone : 1 800 307-3382 Télécopieur : 1 613 951-9040

Toutes les opinions émises par les auteurs de ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Statistique Canada

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Éducation, compétences et apprentissage
Documents de recherche

Un nouveau regard sur l'enseignement postsecondaire au Canada : Document de travail

Larry Orton
Statistique Canada

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2003

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Décembre 2003

N° 81-595-MIF2003011 au catalogue

Périodicité : Irrégulier

ISSN 1704-8893
ISBN 0-662-75573-1

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 81-595-MIE2003011).

Statistique Canada

Les opinions exprimées par les auteurs de ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Services aux clients, Culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6; téléphone : (613) 951-7608; sans frais : 1 800 307-3382; télécopieur : (613) 951-9040; ou courrier électronique : educationstats@statcan.ca.

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes

On peut se procurer ce produit n° 81-595-MIF2003011 au catalogue sur internet gratuitement. Pour obtenir un numéro de ce produit, les utilisateurs sont priés de se rendre à http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/studiesfree_f.cgi.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

Remerciements

Le présent rapport décrit une initiative visant à améliorer la capacité de Statistique Canada de produire des données significatives sur les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada. Nous tenons à remercier le Programme canadien de prêts aux étudiants de Développement des ressources humaines Canada pour sa précieuse assistance financière et intellectuelle dans l'exécution du travail à ce jour. Nous voulons aussi remercier toutes les autres personnes, au sein des ministères de l'éducation, des associations et des établissements d'enseignement, qui nous ont offert des commentaires constructifs et perspicaces.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Table des matières

Résumé		5
I	Introduction	6
II	Enjeux liés aux définitions et aux mesures	7
III	Propositions	11
IV	Répercussions	15
V	Conclusion	20
Annexe 1 : Définitions		21
Annexe 2 : Éléments d'information servant à décrire les établissements		37

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

Résumé

Au fil des ans, le Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada s'est employé à recenser annuellement tous les établissements d'enseignement postsecondaire publics du Canada. Cette démarche a toujours présenté certains problèmes, dont la gravité s'accentue à mesure que l'enseignement postsecondaire devient plus complexe. Par exemple, la distinction entre les universités et les collèges est de plus en plus floue et la demande de renseignements sur les établissements privés à but lucratif va croissant.

Le présent rapport remet en cause les concepts fondamentaux qui orientent le travail statistique portant sur l'enseignement postsecondaire. Si le Centre de la statistique de l'éducation est à l'origine de cette remise en question, le présent document a cependant une lourde dette envers de nombreux groupes, tant dans l'administration publique qu'au sein d'associations et d'établissements d'enseignement postsecondaire, qui ont assisté à des exposés au cours des derniers mois. Leurs observations nous ont aidés à formuler la proposition. D'autres observations de la part des lecteurs seront les bienvenues.

Le rapport décrit également un projet en cours pour établir et tenir à jour une classification systématique de tous les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés du Canada et des programmes qu'ils offrent.

I. Introduction

Depuis bien des années, le Centre de la statistique de l'éducation[1] recueille des données administratives[2] auprès de tous les établissements d'enseignement postsecondaire publics du Canada. Le Centre recueille et publie séparément, pour les universités et les collèges, des données sur les étudiants, le financement et le corps professoral. Les administrations provinciales et territoriales, les associations nationales, les organismes internationaux et les ministères fédéraux utilisent abondamment ces données.

Le Centre a entrepris d'examiner l'intégrité et l'exhaustivité de la liste d'établissements utilisée pour recueillir les données. Premièrement, on n'a pas appliqué uniformément une définition rigoureuse du terme *public* dans le choix des établissements, ce qui jette un doute sur l'exactitude de la couverture de l'univers des établissements publics dans les données du Centre. Deuxièmement, à cause des changements en cours dans l'enseignement postsecondaire au Canada, la distinction entre *université* et *collège* n'est plus aussi nette qu'elle l'a déjà été. Troisièmement, l'intérêt stratégique pour l'enseignement privé à but lucratif—que les enquêtes du Centre ne couvrent pas à l'heure actuelle—est devenu pressant.

Pour ces raisons, le Centre a décidé de réexaminer la distinction entre *université* et *collège*, ainsi qu'entre *public* et *privé*. Nous avons conclu que ces termes ne sont pas très utiles et qu'il faut commencer à décrire un peu différemment l'univers de l'enseignement postsecondaire.

Nous avons également tenté de définir plus précisément la notion d'*établissement d'enseignement postsecondaire* afin de pouvoir répondre de manière plus uniforme lorsqu'on nous demande, par exemple, combien il y a de collèges au Canada.

Parallèlement à cette révision des concepts fondamentaux, nous avons entrepris, à l'aide des critères proposés, un examen systématique de l'univers des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada. À ce jour, nous avons classé chaque établissement identifié selon trois concepts : *type d'établissement*, *secteur* et *type de relation*. *Type d'établissement* est une nouvelle typologie proposée pour remplacer les anciennes catégories *université* et *collège*. *Secteur* est une nouvelle typologie qui remplace l'ancienne distinction entre *public* et *privé*. *Type de relation* est une nouvelle variable servant à décrire la relation entre un établissement « principal », ses établissements constituants et ses campus. Les premiers résultats de ce travail, résumés dans le présent document, brossent un nouveau tableau de l'enseignement postsecondaire au Canada.

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

II. Enjeux liés aux définitions et aux mesures

Dénombrement des établissements d'enseignement postsecondaire

On demande souvent au Centre combien il y a d'universités ou de collèges communautaires au Canada. On pose les mêmes questions à d'autres organismes.

Il existe deux réponses typiques. Le plus souvent, on donne le nombre de membres de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) ou de l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC). Toutes deux sont des associations composées de membres, de sorte que les nombres sont appelés à varier. Même s'ils ne variaient pas, il faut les utiliser avec précaution, car les organismes qui sont les établissements constituants d'un établissement « principal » sont parfois membres en leur nom propre. De plus, certains établissements sont membres à la fois de l'AUCC et de l'ACCC.

Une autre réponse courante consiste à donner le nombre d'établissements visés par les enquêtes du Centre. Ces chiffres sont généralement plus élevés que les effectifs de l'AUCC ou de l'ACCC, car le Centre a enquêté auprès d'établissements qui ne sont membres d'aucune des deux associations. Le rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, parrainé conjointement par le Centre et par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), a publié les chiffres du tableau 1.

Tableau 1

Nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire au Canada : perspective commune[3]

	Établissements principaux seulement	Tous les établissements
Total	280	412
Universités	76	135
Collèges communautaires	204	277

Dans le tableau 1, on entend par *établissements principaux* le niveau le plus élevé, alors que la rubrique *tous les établissements* englobe également les établissements constituants. Par exemple, l'Université de Toronto figure une seule fois sous la rubrique *établissements principaux*, mais plusieurs fois sous la rubrique *tous les établissements*, car le Collège universitaire Trinity, l'Université Victoria, l'Université du Collège St. Michael's et d'autres établissements constituants sont dénombrés séparément. De même, dans le cas des collèges communautaires, le

Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology peut figurer une seule fois, ou plusieurs fois si Kelsey, Palliser, Wascana et Woodland sont dénombrés séparément.

Il existe d'autres listes d'établissements d'enseignement postsecondaire. L'Association nationale des collèges carrières (ANCC) a établi une liste de ses membres. Le Centre de la statistique de l'éducation tient la liste des établissements publics visés par ses enquêtes. Développement des ressources humaines Canada (DRHC) conserve une liste d'établissements que les étudiants peuvent fréquenter avec le soutien du Programme canadien de prêts aux étudiants. L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) a dressé une liste (tenue par DRHC) des établissements à l'égard desquels les contribuables peuvent demander un crédit pour frais de scolarité dans leur déclaration de revenus. Quant au Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI), il conserve une liste d'établissements reconnus par les ministères provinciaux de l'Éducation.

La liste la plus exhaustive est celle du Registre des entreprises (RE) de Statistique Canada. Le RE comprend tous les établissements canadiens qui payent des impôts, dont la TPS, ou qui ont une liste de paye. Les dossiers des retenues d'impôt et des retenues sur salaire constituent la principale source de données du RE. Chaque établissement recensé par le RE est classé à l'aide du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), ce qui permet de distinguer les entreprises qui affirment se consacrer à l'« éducation ».

Chacune de ces listes présente certaines limites, et aucune d'entre elles ne peut être considérée comme à jour, exhaustive et exacte. Bien qu'il s'agisse de la liste la plus exhaustive, même le RE a besoin d'être perfectionné. À cette fin, le Centre de la statistique de l'éducation collabore avec le Registre des entreprises.

Des renseignements de base sur l'éducation, dont le dénombrement des étudiants inscrits dans les universités et collèges canadiens, sont publiés à l'intention du public canadien et sont abondamment utilisés à des fins de planification par les administrations provinciales et par plusieurs ministères et organismes fédéraux. Les données sont également déclarées à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui les utilisent pour établir des comparaisons avec d'autres pays. En fin de compte, un dénombrement rigoureux et précis des universités et des collèges constitue une base indispensable à la production de données exactes sur les effectifs.

L'existence d'une seule liste commune des établissements d'enseignement postsecondaire permettrait d'économiser les ressources et d'éviter la confusion. La même liste servirait, entre autres, au Programme canadien de prêts aux étudiants pour déclarer les prêts accordés par type d'établissement; à Statistique Canada pour analyser et publier les statistiques de l'enseignement postsecondaire; aux agents d'immigration de Citoyenneté et immigration Canada (CIC) en poste à l'étranger pour délivrer des visas d'étudiant aux personnes qui veulent entrer au Canada pour y étudier.

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

Qu'est-ce qu'un établissement public?

Depuis de nombreuses années, le Centre enquête auprès de tous les établissements d'enseignement postsecondaire publics du Canada. Toutefois, il n'a pas appliqué systématiquement la définition de *public*. De plus, il utilise des listes différentes pour les enquêtes sur les étudiants, le financement et le corps professoral. En l'absence d'une définition rigoureuse, le Centre a recensé quelques établissements privés à but lucratif et un certain nombre (mais non la totalité) des écoles confessionnelles. Inversement, une méthode systématique visant à appliquer une définition (même restrictive) de *public* engloberait vraisemblablement plusieurs établissements qui, à l'heure actuelle, ne sont pas couverts dans l'univers de l'enquête.

Certaines de ces anomalies sont apparues parce que le Centre s'en est remis aux provinces pour identifier les établissements à enquêter. Certaines provinces permettent à certaines établissements privés à but lucratif d'offrir des grades. Certaines incluent dans leurs statistiques provinciales des établissements que d'autres considéreraient comme privés. Essentiellement, la comparabilité interprovinciale se trouve compromise par l'absence de critères uniformes régissant a collecte de données nationales.

Il n'est pas aisé d'établir la distinction entre *public* et *privé*. Tous les utilisateurs conviendront qu'un établissement appartenant à un particulier et géré par lui dans un but lucratif est un établissement privé. Au-delà de cet aspect, la distinction est souvent nébuleuse, car les utilisateurs appliquent des variables différentes, séparément ou en combinaison. Les sources de financement, la nomination des membres du conseil d'administration et le fondement juridique de la personnalité morale comptent parmi les critères parfois invoqués, dont l'importance relative fait l'objet de conceptions différentes.

Absence de renseignements sur les établissements à but lucratif

Dans ses enquêtes, le Centre ne recense pas les établissements privés à but lucratif. En fait, il n'existe pas de source fiable sur le nombre de ces écoles, et les estimations varient considérablement selon la source consultée. L'ANCC compte environ 420 membres. Le Programme canadien de prêts aux étudiants considère près de 1 000 établissements comme « privés ». Enfin, le Registre des entreprises de Statistique Canada dénombre quelque 10 000 établissements privés.

Les établissements privés varient énormément au chapitre de la taille. Ils peuvent être aussi grands que certaines universités ou très petits et offrir un seul programme.

Au cours des dernières années, certaines administrations provinciales ont donné aux établissements des secteurs des collèges et des établissements privés un pouvoir restreint d'offrir des grades. C'est le cas en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario.

Distinction entre *université* et *collège*

À mesure qu'évolue le monde de l'enseignement postsecondaire, la distinction entre *université* et *collège* devient plus floue. L'établissement de programmes de passage à l'université a créé des ponts et des relations symbiotiques entre les deux. Plusieurs établissements entrent dans la catégorie *collège universitaire* et peuvent être membres à la fois de l'AUCC et de l'ACCC.

Dans certaines provinces, les conseils scolaires jouent un rôle officiel en offrant l'enseignement qui, dans d'autres provinces, est dispensé par les collèges. Certains conseils scolaires gèrent des *écoles secondaires pour adultes* et des écoles appelées *collèges communautaires* qui offrent des programmes très semblables à ceux des collèges communautaires ordinaires. L'un de ces établissements a demandé à devenir membre de l'ACCC.

La typologie classique des universités et des collèges ne tient plus compte de la complexité du monde de l'enseignement au Canada. Les universités comprennent de très grands établissements à facultés multiples et à plusieurs campus qui offrent un grand nombre de programmes de doctorat et d'enseignement professionnel, ainsi que de très petits établissements qui offrent un éventail restreint de programmes, par exemple dans les domaines des arts ou de la religion.

Le secteur des collèges présente la même diversité. Il comprend de très grands établissements qui offrent un vaste éventail de programmes menant à un diplôme, ainsi que des établissements spécialisés. Certains établissements servent de grands centres métropolitains; d'autres, de petites populations rurales. Le secteur des collèges se compose aussi d'établissements qui servent de très grandes régions géographiques ou seulement une ou deux petites villes, ou encore dont les étudiants proviennent de la collectivité autochtone ou de groupes défavorisés. Il englobe des établissements spécialisés dans les programmes de recyclage pour adultes et d'autres offrant des programmes de passage à l'université.

Au cours de la dernière décennie, certaines administrations provinciales ont autorisé les « collèges communautaires » à offrir des grades. La Colombie-Britannique a donné le ton, suivie quelques années plus tard par l'Alberta, qui a habilité les établissements régis par la *Colleges Act* et la *Technical Institutes Act* à offrir des grades en études appliquées dans des diciplines approuvées. Plus récemment, l'Ontario a adopté des dispositions semblables pour ses collèges d'arts appliqués et de technologie et rebaptisé trois de ces établissements *instituts de technologie et d'enseignement supérieur*. Dans la typologie existante, il est difficile de savoir s'il faut considérer ces établissements comme des collèges ou des universités.

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

III. Propositions

Face à ces préoccupations, il est nécessaire de repenser la classification des établissements et de définir clairement les règles de classification. Il faut aussi réviser systématiquement tous les établissements d'enseignement postsecondaire et les classer uniformément par type d'établissement, par type de relation et par secteur. Naturellement, il faut établir un processus pour tenir ces renseignements à jour.

Définitions

Le Centre de la statistique de l'éducation a mis au point une méthode de classification des établissements. Plusieurs groupes ayant été consultés, la proposition formulée ici tient compte de nombreuses observations et suggestions utiles.

Nous présentons les définitions à l'annexe 1, en commençant par les concepts les plus élémentaires : *enseignement postsecondaire*, *établissement* et *grade*. La définition d'*enseignement postsecondaire* a été formulée de manière très générale, de sorte que l'achèvement des études secondaires n'est pas strictement nécessaire. La définition d'*établissement* correspond aux autres besoins de Statistique Canada et des organismes internationaux. Quant au terme *grade*, il désigne un diplôme accordé par une administration canadienne habilitée à réglementer la remise de grades. L'annexe 1 propose ensuite des définitions et des typologies de *type d'établissement*, *type de relation* et *secteur*. Voici un bref aperçu de ces notions.

Type et sous-type d'établissement

Pour les besoins de publications de statistiques nationales, nous proposons six grands *types*, dont certains comportent des *sous-types* (figure 1). Les trois premiers types correspondent aux conceptions courantes de l'enseignement postsecondaire au Canada et à l'étranger : *université et établissement offrant des grades*, *collège et institut* et *collège d'enseignement professionnel*. Toutefois, nous avons considérablement étendu le sens des deux premières catégories pour tenir compte de la diversité des établissements qui existent au Canada.

Selon cette typologie, tous les collèges communautaires habilités à décerner des grades seraient des *collèges et instituts offrant des grades*. Ils entreraient dans la catégorie *collège et institut*, à moins de répondre à l'une des trois conditions suivantes :

- 50 % des effectifs de l'établissement sont inscrits à un programme menant à un grade et nécessitant au moins trois années d'études;
- l'établissement est accepté à titre de membre de l'AUCC;
- l'établissement est accrédité par un organisme d'accréditation reconnu.

S'il respecte l'une de ces conditions, le collège qui décerne des grades entre alors dans la catégorie *université et établissement offrant des grades* et dans le sous-types appropriés.

Figure 1

Types et sous-types d'établissement proposés

Type	Sous-type
Université et établissement offrant des grades	Établissement principalement de premier cycle Établissement à vocation générale Établissement médical et de doctorat École des Premières nations et Métis Établissement spécialisé
Collège et institut	Collège et institut offrant des grades Établissement à plusieurs spécialisations École des Premières nations et Métis Établissement spécialisé
Collège d'enseignement professionnel	Établissement à plusieurs spécialisations Établissement spécialisé
Éducation des adultes dans les conseils scolaires	
Gouvernement – direct	Programme d'apprentissage Établissement spécialisé
Consortium	

Les autres sous-types de la catégorie *université et établissement offrant des grades* comprennent les trois catégories utilisées par *Maclean's* dans son classement annuel des universités canadiennes. *Maclean's* a d'ailleurs adapté la classification Carnegie, qui est utilisée aux États-Unis depuis longtemps[4]. Comme ces catégories sont maintenant généralement acceptées, le Centre propose d'adopter la classification de *Maclean's*. Toutefois, comme Statistique Canada recense un nombre beaucoup plus élevé d'établissements, nous avons élargi la classification.

Type de relation

Le type de relation décrit la façon dont un établissement est lié à un autre. Il peut exister de nombreuses relations différentes entre des établissements d'enseignement, et ces relations peuvent être assez compliquées. Le concept le plus important est celui d'*établissement*. Tel qu'il est défini à l'annexe I, un *établissement* a une personnalité juridique et une comptabilité distinctes; il peut s'agir d'un *établissement principal* ou d'un *établissement constituant*. Quant au *campus*, il est créé par un établissement et n'a pas de personnalité juridique distincte.

Dans certains cas, les campus revêtent une telle importance que dans l'usage courant, ils semblent avoir une existence indépendante, même si ce n'est pas le cas sur le plan juridique. Exemples : le Fisheries and Marine Institute de l'Université Memorial de Terre-Neuve, le Coady International Institute de l'Université St. Francis Xavier et l'École polytechnique de Montréal à l'Université de Montréal.

N° 81-595-MIF2004011 au Catalogue

Secteur

Étant donné la nécessité d'uniformiser, le Centre de la statistique de l'éducation entend mettre en application les normes de Statistique Canada pour définir les établissements d'enseignement postsecondaire comme suit : *public, privé sans but lucratif* ou *privé à but lucratif*[5]. Les établissements sont classés en fonction de quatre caractéristiques : la propriété, le financement, la responsabilisation et les activités opérationnelles.

Le pouvoir constituant ou la propriété constitue la distinction principale entre *public* et *privé*. Lorsque la propriété n'est pas évidente, l'intervention gouvernementale dans le contrôle de l'établissement constitue la distinction la plus importante. On entend par contrôle le pouvoir d'influer sur la prise de décisions stratégiques de l'établissement par le financement ou par la responsabilisation. La prise de décisions stratégiques concerne notamment l'acquisition ou la vente d'éléments d'actif, la nomination du president-directeur général, l'affectation des ressources et la diversification des activités.

Au sein du secteur privé, les établissements d'enseignement postsecondaire *à but lucratif* sont motivés avant tout par la volonté de réaliser un bénéfice pour les particuliers ou les actionnaires qui les contrôlent. Le bénéfice peut être versé à ces derniers sous forme de versements réguliers ou irréguliers, de paiements tirés du bénéfice d'exploitation ou de gains en capital. Quant aux établissements d'enseignement postsecondaire *sans but lucratif*, ils sont motivés avant tout par la volonté d'offrir un service. Il peut s'agir de filiales en propriété exclusive d'un autre organisme sans but lucratif, par exemple un organisme confessionnel.

L'OCDE a aussi entrepris de classer les établissements d'enseignement par secteur. Les extraits qui suivent sont tirés de ses lignes directrices :

> *Les établissements d'enseignement sont considérés comme publics ou privés selon qu'un organisme public ou une entité privée détient le pouvoir de prendre des décisions concernant les affaires de l'établissement.*
>
> *Un établissement est considéré comme* ***public*** *s'il est (1) contrôlé et géré directement par une administration ou un organisme public en matière d'éducation ou (2) contrôlé et géré directement par un organisme gouvernemental ou par un organisme administratif (conseil, comité, etc.) dont la plupart des membres sont nommés par une administration publique ou élus au suffrage universel.*
>
> *Un établissement est considéré comme* ***privé*** *s'il est contrôlé et géré par un organisme non gouvernemental (église, syndicat, entreprise, etc.) ou si son conseil d'administration se compose surtout de membres non choisis par un organisme public.*
>
> *Toutefois, il ne s'agit là que d'une directive d'ordre pratique car, dans les faits, la gestion des écoles peut être partagée entre des organismes publics et privés, de sorte que la composition du conseil d'administration d'une école ne constitue pas nécessairement un facteur essentiel. En général, l'entité qui détient le contrôle de la gestion d'un établissement est celle qui possède le pouvoir de déterminer l'activité générale et de nommer les administrateurs de l'école*[6].

Élaboration d'une liste d'établissements

Avec le soutien du Programme canadien de prêts aux étudiants de DRHC, le Centre a commencé à dresser et à tenir à jour une liste de tous les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés du Canada et des programmes qu'ils offrent.

Chaque établissement recensé dans ce *Registre des établissements d'enseignement postsecondaire* sera classé par type d'établissement, par type de relation et par secteur. Le Registre fournira au Centre un cadre d'échantillonnage des établissements en vue des enquêtes relatives à l'éducation. Même si l'on ne demande pas aux établissements de fournir des renseignements supplémentaires, le Registre donnera de précieux renseignements sur la capacité du pays de dispenser l'éducation formelle; à cet égard, certains résultats sont évoqués dans la prochaine section du présent document. Le Centre cherche à obtenir l'autorisation de communiquer certains renseignements du Registre aux parties intéressées.

Éléments de description des établissements

L'annexe 2 présente une liste d'éléments d'information sur les établissements. Brièvement, on peut décrire chaque établissement selon le *type* et le *sous-type d'établissement*, le *type de relation* et le *secteur*. Nous ajouterons d'autres variables provenant de diverses sources de données. Les renseignements sur les programmes des établissements seront uniformément codés à l'aide de la *Classification des programmes d'enseignement (CPE)*. La CPE a été établie à l'origine par le National Center for Education Statistics, à Washington. Elle a été adaptée pour servir au Canada dans le cadre d'un projet conjoint mené par le Centre et par la Division des normes de Statistique Canada, en collaboration avec les États-Unis. La CPE sera également utilisée dans toutes les enquêtes relatives à l'éducation, y compris le Recensement. On trouvera des renseignements concernant la CPE sur le site Web de Statistique Canada.

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

IV Répercussions

Quels sont les établissements dénombrés?

Le Centre de la statistique de l'éducation se propose d'appliquer les définitions d'*établissement* et de *type de relation* pour dénombrer les établissements. Seuls les *établissements* (tels qu'ils sont définis à l'annexe 1) seront dénombrés. Comme les *campus* ne sont pas des établissements, ils ne seront pas dénombrés.

Les établissements peuvent être des *établissements principaux* ou des *établissements constituants*. Les établissements principaux seront toujours dénombrés. Les établissements constituants peuvent être considérés comme faisant partie de l'établissement principal ou comme des établissements distincts. Lorsqu'on demandera au Centre de déclarer des données à un organisme international, il dénombrera les établissements constituants comme faisant partie des établissements principaux seulement, sauf s'il est clair que la comparabilité internationale exige le nombre plus élevé. Dans ce cas, le Centre dénombrera les établissements constituants en plus de l'établissement principal. Les consortiums seront dénombrés séparément. Les conventions proposées par le Centre sont résumées dans la figure 2.

Figure 2

Établissements dénombrés à titre d'établissements d'enseignement postsecondaireType de relation

		Est-il dénombré...	
Type de relation	S'agit-il d'un établissement?	... au niveau le plus élevé?	... au niveau détaillé?
Établissement principal	Oui	Oui	Oui
Établissement constituant Établissement fédéré Établissement affilié Établissement associé École ou centre Franchise	Oui, sauf l'école ou le centre	Non	Oui
Campus	Non	Non	Non
Consortium	Oui ou non	Oui	Oui

Les exemples donnés plus haut dans le présent document, soit ceux de l'Université de Toronto et du Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST), s'appliquent ici. Dans le cas de l'Université de Toronto, on pourrait compter un seul établissement ou un nombre beaucoup plus élevé. Dans le cas du SIAST, on compterait un seul établissement, car les campus ne seraient pas dénombrés.

Type d'établissement

Le tableau 2 présente le nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire du Canada selon la typologie proposée. Ces nouveaux chiffres sont comparés au nombre d'établissements visés par l'une de nos enquêtes majeures. La *perspective en évolution* correspond au contenu du Registre des établissements en septembre 2003. Les chiffres seront modifiés au rythme de l'avancement des travaux.

Selon la nouvelle typologie, de nombreux établissements auparavant classés parmi les *collèges communautaires* deviennent des *conseils scolaires de l'éducation des adultes*, en grande partie à cause de l'intervention importante des conseils scolaires dans l'offre de programmes d'éducation des adultes au Québec. Nous constatons également que nos enquêtes ont visé par erreur certains établissements privés à but lucratif.

Mais surtout, la nouvelle typologie fournit des renseignements plus détaillés. Nous en viendrons donc à appliquer cette conception du monde de l'enseignement postsecondaire aux analyses des effectifs, des diplômés, du corps professoral et du financement. Cette précision accrue augmentera la qualité des données conjoncturelles.

En utilisant les définitions élargies, nous avons recensé 73 établissements décernant des grades et 139 collèges ou instituts qui n'étaient pas visés auparavant par les enquêtes du Centre. La plupart de ces établissements sont spécialisés; au niveau des sous-types, on constate qu'un grand nombre d'entre eux sont des établissements confessionnels.

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

Tableau 2

Nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire au Canada : perspective en évolution[1]

	Perspective actuelle[2]	Perspective en évolution[3]	Différence (nombre d'établissements non recensés)
Universités et établissements offrant des grades	134	203	69
Collège ou institut offrant des grades	4	4	0
Établissement principalement de premier cycle	39	41	2
Établissement à vocation générale	15	15	0
Établissement médical et de doctorat	15	15	0
École des Premières nations et Métis	2	3	1
Établissement spécialisé	59	125	66
Collèges et instituts	176	317	141
Collège ou institut offrant des grades	31	31	0
Établissement à plusieurs spécialisations	103	133	30
École des Premières nations et Métis	6	10	4
Établissement spécialisé	36	142	106
Collèges d'enseignement professionnel	12	497	485
Établissement à plusieurs spécialisations	5	137	132
Établissement spécialisé	7	360	353
Conseil scolaire de l'éducation des adultes	151	417	266
Gouvernement – direct	4	18	14
Programme d'apprentissage	1	13	12
Établissement spécialisé	1	1	0
Consortium	0	2	2

1 Les chiffres correspondant à un type n'égalent pas nécessairement la somme des chiffres correspondant aux sous-types, car le travail de classification est toujours en cours.

2 Le total de ces chiffres n'est pas le même que dans le tableau 1, car ils portent sur des années différentes. De plus, les données du tableau 2 correspondent aux établissements visés à l'heure actuelle par le SIAE ou par l'une des enquêtes remplacées par le SIAE.

3 Données provisoires correspondant à des établissements maintenant compris dans le Registre.

Secteur

Les universités et les établissements offrant des grades peuvent être publics, privés sans but lucratif *ou* privés à but lucratif. *Les collèges et instituts peuvent être* publics *ou* sans but lucratif, *et les collèges d'enseignement professionnel sont toujours* à but lucratif. *Le tableau 3 montre la classification par secteur des universités et établissements offrant des grades ainsi que des collèges et instituts.*

Un grand nombre d'universités et d'établissements offrant des grades sont des établissements sans but lucratif. Il en va de même des collèges et instituts. Bon nombre d'entre eux ont toujours été considérés comme publics et ont été inclus dans les enquêtes du Centre.

Tableau 3

Établissements d'enseignement postsecondaire par type et par secteur : perspective en évolution

	Public	Sans but lucratif	À but lucratif
Universités et établissements offrant des grades	108	91	3
Collège ou institut offrant des grades	4	0	0
Établissement principalement de premier cycle	32	9	0
Établissement à vocation générale	15	0	0
Établissement médical et de doctorat	15	0	0
École des Premières nations et Métis	3	0	0
Établissement spécialisé	39	82	3
Collèges et instituts	215	101	...
Collège ou institut offrant des grades	31	0	...
Établissement à plusieurs spécialisations	109	23	...
École des Premières nations et Métis	7	3	...
Établissement spécialisé	68	74	...

Élargissement éventuel de la population cible

Le Centre s'est toujours employé à recenser annuellement tous les établissements d'enseignement postsecondaire publics du Canada. Deux obstacles l'ont empêché d'élargir la population cible pour y inclure les établissements du secteur privé. Le premier est le coût d'exécution d'une enquête aussi vaste. Le deuxième est le coût de développer et de mettre à jour une liste d'établissements parmi lesquels on pourrait prélever un échantillon. Lorsque le Registre sera élargi, il sera possible de prélever un échantillon de tous les établissements d'enseignement postsecondaire, sans égard au secteur.

Il n'est pas possible de recenser tous les établissements d'enseignement postsecondaire, car les coûts seraient prohibitifs. Toutefois, on pourrait utiliser un ensemble de critères objectifs pour déterminer quels établissements il faut sélectionner. Les critères suivants sont proposés ici à des fins de discussion.

Taille

Pendant cinq années consécutives, l'établissement ou l'établissement affilié compte un effectif d'au moins 100 étudiants, dont au moins 20 diplômés par année.

Capacité d'établir des rapports

L'établissement doit être en mesure de fournir, sous forme électronique, des données sur les dossiers individuels des étudiants.

Reconnaissance

L'établissement doit offrir un programme d'enseignement étant considéré comme « postsecondaire » au Canada, tel qu'il est défini à l'annexe 2.

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

Clientèle

L'établissement doit offrir des programmes accessibles au grand public. Plus précisément, il doit faire la promotion de ses programmes auprès du grand public. Ce critère exclut, par exemple, les entreprises ou les hôpitaux qui offrent une formation exclusivement à leur personnel.

Durée des activités

L'établissement doit exercer ses activités depuis cinq années complètes ou être assuré d'obtenir un soutien opérationnel permanent pendant la même période.

Représentation

Si l'établissement ne répond pas à ces critères, il pourrait quand même être recensé s'il se trouve que les statistiques nationales ne seraient pas représentatives sans lui.

Ces critères de sélection des établissements ont reçu un accueil favorable lorsqu'on les a présentés aux représentants des ministères provinciaux de l'Éducation en février 2001.

V. Conclusion

Les bases conceptuelles et définitionnelles des enquêtes sur les établissements d'enseignement postsecondaire sont essentielles à l'exactitude et à la pertinence des données. On a besoin de données fiables pour bien comprendre l'enseignement postsecondaire au Canada, lequel est à la base de l'élaboration des politiques.

Les idées énoncées dans le présent rapport ne constituent encore qu'une proposition. Les observations des lecteurs relatives à cette proposition seraient grandement appréciées. On peut les adresser à la personne suivante :

Larry Orton
Chef
Éducation postsecondaire et formation des adultes
Centre de la statistique de l'éducation
Statistique Canada
(613) 951-1524
Larry.Orton@statcan.ca

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

Annexe 1

Définitions

Définitions de base, type et sous-type d'établissement

Enseignement postsecondaire

Toutes activités d'éducation formelle offertes aux personnes normalement considérées comme « adultes » ou aux quelles on peut habituellement aspirer après avoir achevé des études secondaires ou atteint l'âge adulte.

L'enseignement postsecondaire est diversifié. Il existe des universités et des collèges offrant des grades, des collèges communautaires et des collèges d'enseignement professionnel, des instituts et des écoles qui offrent des programmes durant un, deux ou trois ans ainsi que certains programmes de formation professionnelle et de recyclage. Certains établissements sont financés par l'administration provinciale; d'autres, par des organismes professionnels ou religieux; d'autres encore fonctionnent comme des entreprises à but lucratif.

À de très rares exceptions près—le Collège militaire royal, par exemple— les établissements d'enseignement postsecondaire sont habilités à exercer leurs activités et à offrir des grades par la province dans laquelle ils sont situés.

Établissement

Le Centre est guidé par la Division des institutions publiques (DIP) de Statistique Canada. La DIP définit un établissement comme une entité qui :

- tient des comptes complets distincts de ceux de l'établissement principal;
- a le droit de posséder des éléments d'actif en son nom;
- est capable de contracter des dettes, de conclure des contrats et d'accepter des obligations en son nom;
- est capable de prendre des décisions d'ordre économique et d'exercer des activités économiques pour lesquelles elle peut être tenue directement responsable devant la loi.

Cette norme est conforme aux conventions internationales, dont celles qui sont appliquées par l'OCDE.

Établissement d'enseignement postsecondaire

Un établissement d'enseignement *postsecondaire* est un établissement fondé en vertu d'une loi provinciale ou fédérale et dont l'un des buts principaux est la mise au point et la prestation de programmes d'enseignement postsecondaire, dont la remise de certificats académiques. Les établissements d'enseignement postsecondaire doivent être reconnus comme tels. La reconnaissance suppose les facteurs suivants :

- L'établissement offre des cours menant à un grade, un diplôme ou un certificat reconnu par le milieu académique canadien, par des établissements semblables, par les administrations provinciales ou territoriales ou par les organismes professionnels ou commerciaux appropriés.
- L'établissement est membre d'un organisme national ou professionnel d'accréditation reconnu par une administration provinciale ou territoriale, ou est reconnu par cet organisme. L'accréditation d'un établissement ne constitue pas une caractéristique importante de l'enseignement postsecondaire au Canada, mais on prend en compte le fait d'adhérer aux organismes suivants ou d'être reconnu par eux : l'AUCC, l'ACCC, l'ANCC, l'ACPAU, l'Association canadienne des collèges de théologie, l'Association canadienne des collèges bibliques, le Conseil canadien des ingénieurs, l'Association canadienne d'architecture, l'Association médicale canadienne. On prend aussi en compte le fait d'être reconnu par d'importants organismes d'accréditation de l'étranger.
- L'établissement peut être affilié, associé ou fédéré avec un établissement reconnu, ou encore appartenir à un établissement reconnu.
- L'établissement est reconnu par une province ou par le Programme canadien de prêts aux étudiants ou un autre programme financé par le gouvernement fédéral pour soutenir des programmes d'enseignement postsecondaire.

Grade

La capacité de délivrer un « grade » constitue l'une des caractéristiques utilisées pour classer un établissement selon le type et le sous-type pertinents. Un grade est un document désigné comme tel par un établissement que le gouvernement autorise à offrir ce grade. Il est accordé aux étudiants qui ont achevé avec succès un programme d'études, habituellement d'une durée de trois ou quatre ans pour un niveau de 1er cycle et d'un à quatre ou cinq ans au niveau de 2^{ième} et 3^{ième} cycles. La nomenclature varie, mais comprend le grade en études appliquées, le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat.

Relativement peu courants au Canada, les grades d'associé constituent un cas particulier. Ils sont offerts par les collèges et instituts pour reconnaître le travail accompli par un étudiant dans le cadre d'un programme officiel de passage à l'université (habituellement d'une durée de deux ans) avant que l'étudiant ne fréquente l'université. S'il s'agit bien de « grades » – puisqu'ils sont accordés en vertu de l'autorisation pertinente –, ils ne sont pourtant pas dénombrés sur deux plans importants. Premièrement, ils ne sont pas pris en compte pour déterminer si un établissement doit entrer dans la classification des établissements décrite ici. Deuxièmement, ils ne sont pas pris en compte lorsqu'on demande au Centre de la statistique de l'éducation de déclarer le nombre de grades offerts par les établissements canadiens.

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

Type d'établissement

Les six types d'établissement sont les suivants :

- université et établissement offrant des grades;
- collège et institut;
- collège d'enseignement professionnel;
- conseil scolaire l'éducation des adultes dans les conseils scolaires;
- gouvernement – direct;
- consortium.

Un établissement est une université, un collège communautaire, un institut ou un collège d'enseignement professionnel en fonction des caractéristiques suivantes : fondement juridique, mission et contrôle, but principal, autorité scolaire, recherche, reconnaissance ou accréditation, domaine d'enseignement, secteur, et diverses caractéristiques opérationnelles.

Université ou établissement offrant des grades

Établissement fondé dans une province en vertu de la *Loi sur les universités* ou l'équivalent, ou en vertu d'une *Loi sur les sociétés* ou l'équivalent, et dont le but principal est l'éducation. Ces établissements sont fondés avant tout dans le but d'offrir des programmes menant à un grade et de mener des travaux de recherche. Ils ont généralement le pouvoir absolu d'établir leurs priorités et leurs normes scolaires et, au sein de l'établissement, un conseil universitaire composé majoritairement de membres du corps professoral détient le pouvoir suprême sur toutes les politiques scolaires. Leur énoncé de mission est généralement axé sur des objectifs non économiques. Les universités sont fondées pour contribuer à la connaissance par la recherche, qui fait partie de leur mandat et qui est attendue de tout le corps professoral. La liberté de l'enseignement constitue la pierre angulaire des activités d'une université. Le fait d'être membre de l'AUCC est considéré comme une preuve que l'établissement est une université ou un établissement offrant des grades. L'ensemble ou certaines parties de l'établissement peuvent également être reconnus par un organisme d'accréditation régional ou spécialisé canadien ou étranger. Une université ou un établissement offrant des grades peut être un établissement public, sans but lucratif ou à but lucratif et exige généralement l'achèvement des études secondaires comme condition d'admission.

Une province peut exempter les établissements confessionnels des restrictions de sa Loi sur les universités ou de l'équivalent en ce qui concerne la remise de grades. Les établissements qui offrent des grades en vertu d'une telle exemption entrent dans la catégorie « université ou établissement offrant des grades ».

Collège ou institut

Établissement fondé dans une province en vertu de la *Loi sur les collèges* ou l'équivalent, ou en vertu d'une *Loi sur les sociétés* ou l'équivalent, et dont le but principal est l'éducation. Ces établissements sont fondés avant tout pour offrir un certificat, un diplôme et des programmes de passage à l'université ou d'enseignement et de perfectionnement professionnel continus d'une durée de trois ans ou moins. Leur pouvoir est souvent limité par les gouvernements, dont ils doivent demander l'approbation pour lancer de nouveaux programmes, notamment des programmes

menant à un grade. Leur énoncé de mission est presque toujours axé sur des objectifs économiques. La recherche peut faire partie des activités d'un collège ou d'un institut, mais elle est rarement attendue du corps professoral; il s'agit habituellement de recherche appliquée. Au niveau des établissements, il n'y a pas d'accréditation généralement reconnue des collèges et instituts, mais l'ensemble ou certaines parties de l'établissement peuvent être reconnus par un organisme d'accréditation régional ou spécialisé canadien ou étranger. La liberté de l'enseignement ne fait pas partie de la tradition des collèges et des instituts; elle est précaire et incertaine. Un collège communautaire peut être membre de l'ACCC. Il s'agit toujours d'un établissement public ou sans but lucratif, qui exige généralement l'achèvement des études secondaires comme condition d'admission.

Collège d'enseignement professionnel

Établissement fondé dans une province en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* ou l'équivalent et dont le but principal est l'éducation. Ces établissements sont fondés avant tout pour offrir un certificat, un diplôme et des programmes de passage à l'université ou d'enseignement et de perfectionnement professionnel continus d'une durée de trois ans ou moins. Les collèges d'enseignement professionnel disposent d'une autonomie complète même le cadre des lois sur les entreprises en vertu desquelles ils sont fondés et, si le conseil ou le propriétaire détient le pouvoir d'autoriser l'offre de programmes menant à un certificat ou un diplôme, une partie ou la totalité de ces programmes doit cependant être autorisée en vertu de la loi provinciale sur les écoles de formation professionnelle privées ou l'équivalent. Dans certaines provinces, les établissements privés à but lucratif peuvent obtenir le pouvoir de délivrer des grades, mais l'établissement doit alors demander l'approbation du gouvernement ou d'un organisme nommé par le gouvernement pour pouvoir offrir un programme menant à un grade. L'énoncé de mission d'un collège d'enseignement professionnel est toujours axé sur des objectifs économiques. Au niveau des établissements, il n'y a pas d'accréditation généralement reconnue des collèges d'enseignement professionnel, mais l'ensemble ou certaines parties de l'établissement peuvent être reconnus par un organisme d'accréditation régional ou spécialisé canadien ou étranger. Un collège d'enseignement professionnel peut être membre de l'ANCC. Il s'agit toujours d'un établissement à but lucratif, qui exige généralement l'achèvement des études secondaires comme condition d'admission.

Les principales distinctions entre les *collèges communautaires* et les *collèges d'enseignement professionnel* ont trait à la personnalité juridique et au secteur.

L'éducation des adultes dans le conseils scolaires

Bon nombre d'administrations scolaires dont le mandat principal est l'éducation primaire et secondaire offrent également un vaste éventail de programmes destinés aux adultes. Ces programmes sont ordinairement offerts sous forme de cours du soir ou de week-end dans des écoles secondaires, mais peuvent l'être aussi dans des écoles primaires. Très souvent, ils sont offerts dans des installations expressément appelées *écoles secondaires pour adultes* ou, plus rarement, *collèges* ou *collèges communautaires*. Il peut s'agir de programmes sans crédits, ou encore de programmes de recyclage ou de formation professionnelle.

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

Le Registre des établissements d'enseignement vise à recenser toutes les installations appartenant à des administrations scolaires et gérées par elles et qui s'adressent exclusivement ou principalement à des étudiants adultes, c'est-à-dire à des personnes ayant dépassé l'âge normal de fin de scolarité. Une « installation » est un établissement possédant sa propre administration; il s'agit habituellement d'une installation autonome, mais elle peut aussi faire partie d'une autre installation appartenant à l'administration scolaire. Cette définition englobe les écoles secondaires pour adultes telles que le Adult High School géré par le Ottawa-Carleton District Board of Education et le Metro Community College géré par le Edmonton Public School Board. Elle comprend également un grand nombre d'établissements du Québec, où les conseils scolaires font systématiquement partie de la stratégie de l'administration provinciale pour dispenser un enseignement postsecondaire que bon nombre d'autres provinces donnent par le biais de collèges communautaires. Enfin, elle englobe les centres de formation professionnelle (CFP), le Carrefour d'intégration (anciennement Centre d'orientation et de formation des immigrants ou COFI), le Centre d'éducation des adultes et les écoles des métiers.

Le tableau de la page suivante présente un résumé des distinctions entre les trois types d'établissement.

Distinctions entre *université et établissement offrant des grades, collège et institut* et *collège d'enseignement professionnel*

	Université et établissement offrant des grades	**Collège et institut**	**Collège d'enseignement professionnel**
Fondement juridique	Constitué dans une province par la *Loi sur les universités* ou l'équivalent OU	Constitué dans une province par la *Loi sur les collèges* ou l'équivalent OU	Constitué à titre d'entreprise, et dont le but principal est généralement l'éducation.
Mission et contrôle	Grande autonomie et pouvoir d'établir la mission et les priorités de l'établissement. L'énoncé de mission est généralement axé sur des objectifs non économiques.	L'autonomie, et notamment le contrôle sur la mission, sont limités par le gouvernement. L'énoncé de mission est presque toujours axé sur des objectifs économiques.	L'autonomie est complète dans le cadre des lois sur les entreprises en vertu desquelles l'établissement est fondé. L'énoncé de mission est toujours axé sur des objectifs économiques.
But principal	Offrir des programmes menant à un grade (baccalauréat, maîtrise, doctorat ou diplôme d'études supérieures) et mener des travaux de recherche.	Offrir un certificat, un diplôme et des programmes de passage à l'université ou d'enseignement et de perfectionnement professionnel continus d'une durée de trois ans ou moins.	
Autorité scolaire	Un sénat universitaire ou l'équivalent, composé majoritairement de membres du corps professoral, détient le pouvoir suprême sur toutes les politiques scolaires et détermine quels grades sont offerts.	Le gouvernement autorise l'offre de grades, le cas échéant.	
		Le conseil d'administration ou le propriétaire autorise la remise de certificats et de diplômes.	
		S'il existe, le conseil de la faculté joue généralement un rôle consultatif.	Il existe rarement un conseil de la faculté.
Recherche	La recherche fait partie du mandat de l'établissement et est attendue de tout le corps professoral; l'« avancement de la connaissance » fait partie de la raison d'être de toutes les universités.	La recherche appliquée peut faire partie des activités de l'établissement, mais elle n'est généralement pas attendue du corps professoral.	La recherche n'est pas attendue.
Reconnaissance ou accréditation	Membre de l'AUCC Association d'accréditation régionale ou spécialisée reconnue par le U.S. Department of Education.	Les programmes peuvent être accrédités par certains organismes d'accréditation.	Les programmes sont autorisés en vertu d'une *Loi sur les écoles professionnelles privées* ou l'équivalent et peuvent être accrédités par certains organismes d'accréditation.
Domaines d'enseignement	Disciplines dans les domaines des arts et des sciences et des principales professions.	Niveaux inférieurs (deux ou trois premières années) dans les mêmes disciplines offertes par les universités, ou dans des domaines d'études appliquées non offerts par les universités.	
	La plupart des programmes ne sont pas fortement axés sur l'emploi.	Les programmes sont axés sur le marché du travail.	Les programmes sont fortement axés sur l'emploi.
Secteur	Public, sans but lucratif ou à but lucratif	Public, sans but lucratif	À but lucratif
Caractéristiques opérationnelles possibles	La liberté de l'enseignement constitue une pierre angulaire.	La liberté de l'enseignement est précaire et incertaine.	La liberté de l'enseignement est pratiquement inexistante.
	Membre de l'AUCC	Membre de l'ACCC	Membre de l'ANCC
	Conditions d'admission : normalement, l'achèvement des études secondaires pour tous les programmes.	Conditions d'admission : habituellement, l'achèvement des études secondaires pour la plupart des programmes.	
	La réponse à la nécessité de créer de nouveaux programmes est généralement lente.	La réponse est généralement rapide.	La réponse est très rapide.

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

Gouvernement – direct

Dans certains cas, un ministère gouvernemental offre directement un service d'enseignement. Historiquement, ces services ont compris les écoles d'agriculture et de sciences infirmières. Le gouvernement continue aussi d'intervenir dans l'offre de certains programmes de formation en soins de santé, par exemple en radiologie, en radiothérapie, en inhalothérapie et en diagnostic supersonique. La formation en apprentissage constitue un autre exemple.

Consortium

Un consortium se compose de deux ou plusieurs établissements indépendants qui travaillent en collaboration pour offrir un service éducatif (administration, bibliothèque, admission ou orientation). Les établissements indépendants peuvent être liés à un établissement principal selon les modalités décrites sous la rubrique *type de relation*. Un consortium peut offrir des cours en son nom propre, quoique son but principal consiste à offrir un service éducatif aux établissements membres.

Les consortiums ont un pouvoir indépendant limité, sinon inexistant, de prendre des décisions d'ordre scolaire. Ces décisions sont prises individuellement par chaque membre ou collectivement par l'ensemble des membres. Les consortiums sont généralement financés par les établissements membres. Les étudiants sont admis aux programmes offerts par un établissement membre, de sorte que les admissions sont normalement gérées par les établissements membres.

Souvent, les consortiums sont formés pour servir une région ou une communauté qui ne possède pas d'établissement d'enseignement postsecondaire. On utilisera cette catégorie pour dénombrer les consortiums, mais les étudiants et les diplômés sont ordinairement rattachés à un établissement qui est membre du consortium.

Dans l'usage de Statistique Canada, un consortium est classé comme un établissement s'il remet des titres scolaires en son nom propre.

Pour établir une distinction entre les établissements et les consortiums, le Centre de la statistique de l'éducation tient compte de l'autorité, de l'administration, du financement et des conditions d'admission. Il en est question plus longuement dans la section relative aux *types de relation*.

Sous-type d'établissement

Les définitions proposées ici sont de nature générale. Dans la plupart des cas, on a besoin d'une définition opérationnelle plus précise. Dans le cas des universités et des établissements offrant des grades, les définitions sont empruntées à *Maclean's*, qui a d'ailleurs emprunté celles de la classification Carnegie, couramment utilisée aux États-Unis et dans le domaine de la recherche universitaire depuis le milieu des années 70.

En résumé, on distingue les sous-types suivants :

Type	Sous-type
Université et établissement offrant des grades	Établissement principalement de premier cycle Établissement à vocation générale Établissement médical et de doctorat École des Premières nations et Métis Établissement spécialisé
Collège et institut	Collège et institut offrant des grades Établissement à plusieurs spécialisations École des Premières nations et Métis Établissement spécialisé
Collège d'enseignement professionnel	Établissement à plusieurs spécialisations Établissement spécialisé
L'éducation des adultes dans les conse ils scolaires	
Gouvernement – direct	Programme d'apprentissage Établissement spécialisé
Consortium	

Sous-types d'université et d'établissement offrant des grades

Établissement principalement de premier cycle

Les établissements principalement de premier cycle se concentrent sur les grades de premier cycle, habituellement les baccalauréats ès arts et ès sciences; ils offrent relativement peu de programmes d'études supérieures. Ce groupe comprend tous les établissements classés comme tels dans l'enquête de *Maclean's*. Exemples : l'Université Mount Allison et l'Université Brock.

Établissement à vocation générale

Les établissements orientés vers la recherche mènent d'importants travaux de recherche et offrent un vaste éventail de programmes de premier cycle et d'études supérieures, ainsi que des diplômes à finalité professionnelle. Ce groupe comprend tous les établissements classés comme tels dans l'enquête de *Maclean's*. Exemples : l'Université Memorial et l'Université de Guelph.

Établissement médical et de doctorat

Les établissements médicaux et de doctorat, dont les universités, sont ceux qui offrent un vaste éventail de programmes de doctorat et qui mènent d'importants travaux de recherche, ainsi que les écoles médicales. Ce groupe comprend tous les établissements classés comme tels dans l'enquête de *Maclean's*. Exemples : l'Université de Toronto et l'Université Laval.

École des Premières nations et Métis

Les écoles des Premières nations et Métis sont contrôlées par un ou plusieurs groupes des Premières nations ou des Métis, reçoivent au moins 25 % de leur financement de l'un de ces groupes ou de fonds que l'administration fédérale ou une administration provinciale consacre aux programmes des écoles des Premières nations

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

et Métis, sont situées dans une réserve ou ont pour mission ou mandat de servir les Premières nations et les Métis. Exemple : la First Nations University of Canada.

Établissement spécialisé

Les universités et établissements offrant des grades spécialisés sont ceux dont les programmes ou le mandat stipulent qu'ils oeuvrent dans un domaine d'études particulier ou qu'ils s'adressent à une clientèle particulière. Ces établissements offrent habituellement la plupart de leurs grades dans un seul domaine. Exemples : le Nova Scotia College of Art and Design, le Collège militaire royal, le DeVry Institute de Calgary et le Tyndale Bible College and Seminary (anciennement le Ontario Bible College). On distingue les spécialisations suivantes : agriculture, arts, affaires, enseignement à distance, médecine et santé, musique, religion et théologie, technique et autres.

Sous-types de collège et d'institut

Collège ou institut offrant des grades

Un nombre croissant d'établissements qui ont été créés comme étant des collèges communautaires ou instituts techniques ont acquis l'autorité de décerner des grades. Un collège ou institut qui lui est conféré l'autorité de décerner des grades sera classifié comme étant un «collège ou institut offrant des grades». Selon cette définition il existe des collèges et instituts offrant des grades dans plusieurs provinces canadienne, dont la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, Exemples : le Mount Royal College et le Northern Alberta Institute of Technology en Alberta, ainsi que le Mohawk College et le Centennial College en Ontario.

Bien qu'à un certain point, cette autorité est souvent restreinte, les programmes menant à des grades deviennent tellement plus importants qu'ils devront être reclassés comme *université* et *offrant des grades* plutôt que *collège* et *institut*. Un collège ou institut offrant des grades sera reclassé lorsque 50% de ses effectifs seront affectés à des programmes offrant des grades dont la durée d'étude est au moins 3 ans, lorsque l'établissement est membre de l'AUCC, ou lorsque l'établissement est accrédité par une organisation d'habilitation reconnue. Lorsque qu'un collège ou institut offrant des grades est reclassé comme un établissement «université et offrant des grades», celui-ci sera mis dans le sous-type approprié, habituellement «principalement de 1er cycle » ou «spécialisé».

À noter que le sous-type des collèges et instituts offrant des grades exclut les universités principalement de premier cycle dont le nom peut comprendre l'expression *collège universitaire* ou qui détiennent leur pouvoir de délivrer des grades en vertu d'une loi sur les universités ou de l'équivalent. Ces établissements, ainsi que d'autres, sont couramment appelés *collèges universitaires*, mais leur dénomination sociale complète est quelque peu différente (par exemple, l'Université King's College de Halifax est parfois appelée Collège universitaire King's); ils sont classés parmi les *universités et établissements offrant des grades*.

Établissement à plusieurs spécialisations

Collège ou institut offrant un très vaste éventail de programmes d'une durée d'un, deux ou trois ans. Exemples : le George Brown College, le College of the North Atlantic et le Vancouver Community College.

École des Premières nations et Métis

Voir la définition donnée plus haut. Exemples : le Saskatchewan Indian Institute of Technologies et le Six Nations Polytechnical.

Établissement spécialisé

Les collèges et instituts spécialisés sont ceux dont les programmes ou le mandat stipulent qu'ils oeuvrent dans un domaine d'études particulier ou qu'ils s'adressent à une clientèle particulière. Ces établissements offrent habituellement la plupart de leurs certificats ou diplômes dans un seul domaine. Exemples : le Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse, l'École de gardes-forestiers des Maritimes, le Olds College, le Conservatoire Lassalle et l'École de musique Vincent-d'Indy. On distingue les spécialisations suivantes : agriculture, arts, affaires, enseignement à distance, cours de pilotage, langues, marine et pêches, médecine et santé, musique, protection, religion et théologie, commerce, passage à l'université, recyclage et alphabétisation et autres.

Sous-types de collèges d'enseignement professionnel

Établissement à plusieurs spécialisations

Collège d'enseignement professionnel offrant un très vaste éventail de programmes d'une durée d'un ou deux ans. Exemple : le DeVry Institute de Toronto.

Établissement spécialisé

Les collèges d'enseignement professionnel spécialisés sont ceux dont les programmes ou le mandat stipulent qu'ils oeuvrent dans un domaine d'études particulier ou qu'ils s'adressent à une clientèle particulière. Ces établissements peuvent offrir n'importe quel type de diplôme ou niveau de programme, mais ils décernent habituellement la plupart de leurs certificats ou diplômes dans un seul domaine. La plupart des collèges d'enseignement professionnel se spécialisent dans des domaines particuliers, dont les soins personnels, les services informatiques, les écoles de pilotage, la formation des conducteurs et les services de protection. On distingue les spécialisations suivantes : arts, affaires, informatique, enseignement à distance, formation des conducteurs, cours de pilotage, langues, médecine et santé, musique, soins personnels, protection, commerce, recyclage et alphabétisation et autres.

Sous-types de gouvernement – direct

Apprentissage

Toutes les administrations provinciales et territoriales ont désigné des responsables d'un programme d'apprentissage. Habituellement, ces responsables forment une Direction de l'apprentissage qui fait partie d'un ministère de l'Éducation, du Travail,

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

ou l'équivalent. La Direction de l'apprentissage inscrit les étudiants, suit leur évolution dans le cadre du programme pertinent, leur offre des conseils, délivre un certificat de fin d'apprentissage et tient des dossiers complets. Dans toutes les provinces sauf le Québec, ces directions inscrivent les apprentis à la partie « formation en classe » du programme, habituellement suivie dans un collège ou un institut technique.

Établissement spécialisé

Il existe au Canada des écoles spécialisées gérées par les administrations fédérale ou provinciales pour offrir la formation des policiers, du personnel de prévention des incendies, des travailleurs de l'industrie forestière et des officiers de la garde côtière. Le Registre des établissements ne s'intéresse à ces établissements que s'ils offrent des services d'enseignement (cours ou programmes complets) au grand public.

Type de relation

Le type de relation définit les liens entre un établissement et un autre. Cette relation prend souvent la forme d'une entente officielle concernant l'admission des étudiants, la remise des grades ou le financement.

Le Centre de la statistique de l'éducation s'emploie à recenser tous les établissements et tous les établissements constituants (dont les collèges fédérés, affiliés ou associés dans le cas des universités). Le Centre n'essaye pas d'identifier tous les campus comme entités distinctes. Néanmoins, il le fait lorsque le campus revêt une certaine importance. Dans certains cas, les campus revêtent une telle importance dans l'usage courant qu'ils semblent avoir une existence indépendante, même si ce n'est pas le cas sur le plan juridique. Exemples : le Fisheries and Marine Institute de l'Université Memorial de Terre-Neuve, le Coady International Institute de l'Université St. Francis Xavier et l'École polytechnique de l'Université de Montréal.

Il peut exister une foule de relations différentes entre les établissements d'enseignement, et ces relations peuvent s'avérer un peu compliquées. Les quatre grandes catégories sont les suivantes : *établissement principal*, *établissement constituant*, *campus* et *consortium*. La catégorie *établissement constituant* est répartie comme suit : *établissement fédéré*, *établissement affilié*, *établissement associé*, *école ou centre* et *franchise*.

Pour établir une distinction entre les établissements principaux, les établissements constituants, les campus et les consortiums, le Centre de la statistique de l'éducation tient compte de l'autorité, de l'administration, du financement et des conditions d'admission. La matrice ci-dessous résume l'utilisation de ces critères. Il convient de mentionner qu'un établissement constituant peut appartenir à un type ou à un sous-type différent de celui de l'établissement principal. Par exemple, une université appartenant à la catégorie *établissement médical ou de doctorat* ou *établissement orienté vers la recherche* peut compter des établissements constituants ou des campus spécialisés (en religion ou en agriculture, par exemple).

Établissement principal

De nombreux établissements—publics et privés—exercent leurs activités en plus d'un endroit. D'ailleurs, bon nombre d'établissements constituent une association officielle d'établissements indépendants sur le plan juridique. Dans tous ces cas, l'établissement *principal* est celui dont les établissements constituants et les campus relèvent à un ou plusieurs égards. Pour la plupart des établissements, l'établissement principal exerce ses activités depuis le campus principal. Dans certains établissements à plusieurs campus, le PDG dirigeant ou le conseil d'administration exerce ses activités dans un lieu qui n'est situé sur aucun des campus. Ce lieu est alors considéré comme l'établissement principal.

Établissement constituant

Les établissements constituants d'un établissement jouissent d'une grande indépendance dans leurs affaires scolaires (programme et conditions d'admission) et financières. Dans bien des cas, cette indépendance a des racines historiques, comme lorsque l'établissement constituant a été un établissement indépendant avant de céder une partie de ses pouvoirs à un autre établissement. Dans d'autres cas, l'établissement constituant a été fondé par un autre établissement, mais a acquis depuis une certaine indépendance.

Statistique Canada a adapté la nomenclature scolaire courante pour décrire les diverses relations qui existent entre ces établissements constituants et l'établissement principal et les parties constituantes suivantes :

Établissement constituant fédéré

Un établissement fédéré assume son administration et détient le pouvoir de décerner des grades, mais a cédé une partie ou la totalité de ses pouvoirs à l'établissement principal.

Établissement constituant affilié

Un établissement affilié conserve son indépendance administrative, mais non le pouvoir de conférer des grades, qui revient à l'établissement principal. L'établissement principal supervise l'enseignement dispensé et délivre les grades aux étudiants sortants.

Établissement constituant associé

Un établissement associé est une personne morale distincte d'un établissement principal. Il n'est ni fédéré ni affilié à l'établissement principal, mais entretient des liens avec ce dernier sur le plan de la scolarité, de la recherche ou de l'administration.

École ou centre

Dans le cas d'un *conseil scolaire de l'éducation des adultes*, l'établissement principal est l'administration scolaire. Chaque école dirigée par un directeur est une *école*. Ainsi, par exemple, le Edmonton Public School Board et le Ottawa-Carleton District School Board sont des *établissements principaux* et le Metro Community College et le Adult High School sont des *écoles*.

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

Établissement constituant franchisé

Dans le domaine du commerce, une franchise est le droit d'exploiter une entreprise, en vertu duquel une partie (le franchisé) s'engage à effectuer des versements à l'autre (le franchiseur) comme condition d'acquisition de l'entreprise (la franchise) et :

> le franchiseur accorde au franchisé le droit de vendre ses biens sous la marque du franchiseur et exerce un contrôle important sur les affaires du franchisé,
>
> OU
>
> le franchiseur accorde au franchisé le droit de distribuer ses biens et le franchiseur (ou un tiers désigné par ce dernier) lui offre une assistance à l'échelle locale.

Le Centre de la statistique de l'éducation peut classer un établissement franchisé dans les catégories *établissement constituant*, *franchise* ou *campus*. Si l'établissement franchisé est libre de modifier considérablement le programme et les conditions d'admission, la franchise entre dans la catégorie *établissement constituant*. S'il ne dispose pas de cette liberté, il entre dans la catégorie *campus*.

Campus

Un campus fait partie d'un établissement; il est mis sur pied par ce dernier pour l'aider à atteindre ses objectifs en dispensant l'enseignement, en offrant un service de soutien pédagogique ou en menant des travaux de recherche. Il ne s'agit pas d'un établissement proprement dit, tel qu'il est défini plus haut.

L'exception à cette règle est le cas d'une franchise d'un établissement à but lucratif. Si l'établissement franchisé n'est pas libre de modifier le programme et les conditions d'admission dans une mesure importante, il est classé dans la catégorie *campus*, même s'il s'agit d'un établissement tel qu'il est défini plus haut.

Le campus est habituellement dirigé par un administrateur en chef appelé *directeur* ou *doyen*. Bon nombre d'établissements possèdent un *campus principal*.

Campus principal

Le campus principal abrite le bureau permanent du président du conseil d'administration, la salle de réunion du premier dirigeant ou celle du conseil d'administration. S'il s'agit de trois lieux différents ou si l'un d'eux passe d'un campus à l'autre, on considère comme campus principal le lieu du bureau permanent ou le campus que l'établissement considère comme le *principal*. Le campus principal est habituellement le plus grand ou le plus ancien de l'établissement.

Consortium

Comme nous l'avons mentionné plus haut, on entend par consortium un type particulier d'établissement qui peut avoir une personnalité juridique distincte. On peut démontrer que les établissements membres d'un consortium ont entre eux une « relation de consortium ».

	Établissement	Établissement constituant	Campus	Consortium ou relation de consortium
Autorité	L'établissement détient le pouvoir décisionnel final (à part l'approbation politique) en matière de financement et de scolarité.	Certaines questions concernant la scolarité et le financement sont soumises à un organisme non politique de niveau supérieur.		Le consortium a un pouvoir indépendant limité, sinon inexistant, de prendre des décisions d'ordre scolaire. Ces décisions sont prises individuellement par un oré certaines des membres ou collectivement par l'ensemble des membres.
Administration	L'établissement est dirigé par un président ou un directeur (premier dirigeant) qui relève d'un conseil d'administration ou d'un organisme politique. Le premier dirigeant est le principal administrateur non politique.	Le chef administratif (directeur ou doyen) relève d'un premier dirigeant et non d'un conseil d'administration ou d'un organisme politique indépendant.		L'administration peut relever d'un organisme officiel des établissements membres, de l'un des établissements membres agissant au nom du groupe ou même d'un ministère gouvernemental.
Financement	L'établissement est financé directement par le gouvernement (dans le cas d'établissements publics) ou par des sources privées (dans le cas d'établissements privés).	L'établissement est financé par le biais d'un bureau administratif central et peut recueillir des fonds de sources privées. Il peut négocier avec le gouvernement. Il peut tenter ou être tenu de coordonner le financement et les relations avec le gouvernement avec l'établissement principal.	L'établissement est financé par le biais d'un bureau administratif central et ne négocie pas avec le gouvernement ni avec des sources privées.	L'établissement est généralement financé par les établissements membres. Le financement provenant d'un tiers — le gouvernement, par exemple — est habituellement offert par le biais de l'un des établissements membres.
Conditions d'admission	L'établissement détient le pouvoir décisionnel final en ce qui concerne les politiques d'admission et les conditions d'admission des étudiants.	L'établissement peut être responsable des admissions et compter sur son propre registraire, mais les politiques d'admission sont généralement définies par l'établissement principal. Un *collège* peut établir des politiques à l'égard d'un seul programme.		Les étudiants sont normalement admis aux programmes offerts par un établissement membre.

Secteur

Le Centre de la statistique de l'éducation entend mettre en application les normes de Statistique Canada pour définir les établissements d'enseignement postsecondaire comme suit : *public*, *privé sans but lucratif* ou *privé à but lucratif*. Il tient compte de quatre caractéristiques : la propriété, le financement, la responsabilisation et les activités opérationnelles. La propriété constitue la principale distinction entre *public* et *privé*. Lorsque la propriété n'est pas évidente, le contrôle—qui s'exerce à la fois par le financement et la responsabilisation—constitue la distinction la plus importante.

Les établissements d'enseignement postsecondaire à but lucratif sont motivés avant tout par l'intention de réaliser un bénéfice pour les particuliers ou les actionnaires qui contrôlent l'établissement. Le bénéfice peut être versé à ces derniers sous forme de versements réguliers ou irréguliers, à titre de bénéfice d'exploitation ou de gains en capital. Les établissements d'enseignement postsecondaire sans but lucratif sont motivés avant tout par la volonté d'offrir un service. Il peut s'agir de filiales en propriété exclusive d'un autre organisme sans but lucratif, par exemple un organisme confessionnel.

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

Propriété

La propriété indique à qui reviendraient les éléments d'actif en cas de liquidation; elle est habituellement liée au nom du propriétaire et à l'acte de propriété.

Contrôle

Le contrôle s'exerce habituellement par le financement et la responsabilisation, mais d'autres critères entrent en jeu. Le contrôle suppose également le pouvoir d'influer sur la prise de décisions stratégiques de l'établissement. Ces décisions stratégiques peuvent porter sur l'acquisition ou la vente d'éléments d'actif, la nomination du premier dirigeant, l'affectation des ressources ou la diversification des activités.

Contrôle par le financement

Le financement peut provenir de l'administration fédérale, provinciale ou municipale. Il peut aussi provenir d'un organisme créé par le gouvernement; ce serait le cas d'un établissement géré par un conseil scolaire. Le financement ne comprend pas les garanties d'emprunt, les allégements fiscaux, ni les prêts aux étudiants, les subventions ou les commandites.

Contrôle par la responsabilisation

Il existe une relation de responsabilisation si un établissement est responsable devant un autre à l'égard des questions financières et connexes. La Division des institutions publiques de Statistique Canada présume qu'un établissement d'enseignement postsecondaire est responsable devant le gouvernement si l'une des conditions suivantes est respectée :

- son budget est approuvé par le gouvernement ou par l'un de ses organismes;
- il doit faire l'objet de vérifications officielles et rendre des comptes au gouvernement;
- le résultat de ses activités et l'utilisation de ses ressources sont consignés dans les comptes financiers du gouvernement;
- ses comptes financiers font l'objet d'un examen par le vérificateur général;
- ses employés négocient des conventions collectives avec le gouvernement.

<table>
<tr><th></th><th>Public</th><th>Sans but lucratif</th><th>À but lucratif</th></tr>
<tr><td>Pouvoir constituant ou propriété</td><td>Les établissements publics sont établis ou acquis par le gouvernement.</td><td>Les établissements privés sans but lucratif sont établis ou acquis par un organisme normalement établi à titre de société sans but lucratif ou d'œuvre de bienfaisance.</td><td>Les établissements privés à but lucratif sont établis ou acquis par des particuliers ou des actionnaires en vertu d'une Loi sur les sociétés avec l'intention de réaliser un bénéfice.</td></tr>
<tr><td>Contrôle par le financement</td><td>Au moins 50 % des fonds de fonctionnement et des fonds de dépenses en immobilisations d'un établissement proviennent du gouvernement ou d'un organisme gouvernemental.</td><td>Au plus 49 % des fonds de fonctionnement et des fonds de dépenses en immobilisations d'un établissement proviennent du gouvernement ou d'un organisme gouvernemental.</td><td>Le gouvernement intervient rarement dans le financement, sauf pour acheter un service ou offrir un soutien aux étudiants.</td></tr>
<tr><td>Contrôle par la responsabilisation</td><td>L'établissement est responsable devant le gouvernement, habituellement sur une base annuelle, notamment en ce qui concerne le financement.</td><td>L'établissement est responsable devant un organisme sans but lucratif.</td><td>L'établissement est responsable devant le ou les propriétaires.</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Activités opérationnelles</td><td colspan="2">L'établissement n'exerce pas ses activités pour réaliser un bénéfice.</td><td>L'établissement exerce ses activités pour réaliser un bénéfice</td></tr>
<tr><td>Emprunter nécessite l'approbation du gouvernement.</td><td colspan="2">Emprunter ne nécessite pas l'approbation du gouvernement.</td></tr>
<tr><td>On considère que l'établissement offre des programmes à titre de mandataire du gouvernement ou qu'il met en application la politique gouvernementale en offrant des services pour le bien collectif.</td><td>L'établissement offre des programmes pour le bien collectif. Habituellement, un établissement sans but lucratif est légalement constitué en organisme sans but lucratif ou en œuvre de bienfaisance et est exempt d'impôt sur le revenu.</td><td>L'établissement vend des biens ou des services au public, est légalement constitué en entreprise, paie de l'impôt sur le revenu et remet son excédent d'exploitation au propriétaire ou aux actionnaires.</td></tr>
</table>

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

Annexe 2

Éléments d'information servant à décrire les établissements

Voici un résumé des éléments d'information recueillis. Le Centre doit s'assurer que ces éléments répondent aux besoins de divers utilisateurs. Les observations des lecteurs sont les bienvenues. Pour obtenir des détails techniques et des renseignements sur le codage de chaque élément, communiquer avec la Section de l'enseignement postsecondaire, Centre de la statistique de l'éducation.

Nom du champ	Description du champ
Dénomination sociale de l'établissement	La plus récente dénomination sociale de l'établissement
Nom courant de l'établissement	Nom par lequel on désigne couramment l'établissement
Adresse de l'établissement	Adresse postale de l'établissement
Appartenance à une association	L'appartenance à une association nationale est consignée, dans la mesure où les organismes suivants sont disposés à communiquer leurs listes de membres Association des universités et collèges du Canada Association des collèges communautaires du Canada Association nationale des collèges carrières Association canadienne des collèges bibliques Association canadienne des écoles de langues privées Private English Language Schools Association
Type d'établissement	Le CSE établit une catégorie type des établissements en fonction d'autres éléments.
Secteur	Statistique Canada établit la distinction entre public, sans but lucratif et à but lucratif en fonction d'autres éléments.
Type de relation	Liens entre l'établissement et l'établissement principal en matière de financement et de rapports hiérarchiques
Soutien de la province au fonctionnement	Catégorie de soutien financier au fonctionnement offert par la province.
Soutien de la province aux investissements	Catégorie de soutien financier aux investissements offert par la province (soutien à la construction d'édifices, etc.)
Statut d'établissement offrant des grades	Reconnaissance provinciale du statut d'établissement offrant des grades
Taille	Revenu ou nombre de membres du personnel de l'établissement
Langue officielle de l'établissement	Langue officielle de l'établissement
Code SCIAN	Code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
Renseignements sur les programmes	Les renseignements sur les programmes comprennent le nom des programmes offerts, ainsi que des renseignements sur les titres de compétence offerts.
Renseignements sur les cours	Voir « Renseignements sur les programmes ».

Notes

1 Dans le présent document, le Centre de la statistique de l'éducation est parfois appelé « le Centre » ou « le CSE ».

2 Statistique Canada établit une distinction entre *collecte de données administratives* et *enquête* mais, dans l'usage courant, le premier est souvent appelé *enquête*, et c'est ce terme que nous employons dans le présent document. Une *collecte de données administratives* consiste à demander à un établissement un double de certaines données contenues dans ses dossiers administratifs.

3 Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation. **Indicateurs de l'éducation au Canada, Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, 1999**. L'annexe 2 de ce rapport présente une liste de collèges et d'universités par province.

4 The Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching. **The Carnegie Classification of Institutions of Higher Education**, édition 2000, avant-propos de Lee S. Shulman. Menlo Park (Californie), Carnegie Publications, The Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching.

5 La typologie de Statistique Canada définit également une catégorie *établissement public –entreprise publique*, qui ne s'applique pas aux établissements d'enseignement postsecondaire. La Division des institutions publiques (DIP) de Statistique Canada utilise le contrôle gouvernemental comme critère clé d'inclusion d'un établissement dans le secteur public. Pour connaître la définition du secteur public à Statistique Canada, voir **Guide du secteur public du Canada**, disponible auprès de la Division des institutions publiques de Statistique Canada.

6 **2001 Data Collection on Education Systems, Definitions, Explanations, and Instructions**, Paris, OCDE, 2001, p. 49.

7 Certaines notions énoncées dans ce tableau sont tirées d'un document de Michael L. Skolnik : **The Relationship of the Community College to the University and Other Providers of Postsecondary and Adult Education in Canada**, rédigé pour Développement des ressources humaines Canada, juin 2003. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur, et pas nécessairement celles de DRHC.

N° 81-595-MIF2003011 au Catalogue

Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation

Documents de recherche

Index cumulatif

La **Division de la Culture, du tourisme et Centre de la statistique de l'éducation** de Statistique Canada élabore des enquêtes, fournit des statistiques et effectue des recherches et des analyses sur les questions d'actualité dans ses trois domaines de responsabilité.

Le **Programme de la statistique culturelle** élabore et diffuse des données actuelles et détaillées sur le secteur culturel au Canada. Ce programme gère une douzaine d'enquêtes/recensements périodiques et de banques de données afin de produire des données qui appuient la prise de décisions stratégiques et la gestion des programmes. Les questions d'actualité incluent les incidences économiques de la culture, la consommation de biens et de services culturels, les dépenses culturelles de l'État, des particuliers et des entreprises, le marché du travail du secteur de la culture, ainsi que le commerce international des biens et des services culturels. Des articles analytiques sont diffusés dans la publication de prestige *La culture en perspective* (www.statcan.ca/francais/IPS/Data/87-004-XIF.htm) et dans *Arts, culture et loisirs – Documents de recherche*.

Le **Programme de la statistique du tourisme** fournit des renseignements sur la demande portant sur le tourisme intérieur et international. Le programme couvre l'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC) et l'Enquête sur les voyages internationaux (EVI). Ensemble, ces deux enquêtes donnent des renseignements sur le nombre et les caractéristiques des voyages et des voyageurs en provenance et à destination du Canada et à l'intérieur du pays. Des articles analytiques sont diffusés dans la publication de prestige *Info-voyages* (www.statcan.ca/francais/IPS/Data/87-003-XIF.htm) et dans *Voyages et tourisme – Documents de recherche*.

Le **Centre de la statistique de l'éducation** vise à concevoir et à réaliser un programme complet de collecte et d'analyse de données statistiques pancanadiennes sur l'éducation comme aide aux décisions de politiques et à la gestion des programmes et aussi comme moyen de garantir qu'une information précise et utile sera mise à la disposition du public et des autres intervenants en éducation au Canada. Le Centre mène 15 enquêtes auprès des établissements d'enseignement et plus de 10 enquêtes-ménages sur l'éducation. Des articles analytiques sont diffusés dans la publication de prestige *Revue trimestrielle de l'éducation(* www.statcan.ca/francais/IPS/Data/81-003-XIF.htm, dans divers monographies et dans *Éducation, compétences et apprentissage – Documents de recherche* (www.statcan.ca/francais/IPS/Data/81-595-MIF.htm).

Ci-dessous figure un index cumulatif des documents de recherche sur la culture, le tourisme et l'éducation publiés à date.

Arts, culture et loisirs – Documents de recherche

À venir

Voyages et tourisme – Documents de recherche

À venir

Éducation, compétences et apprentissage – Documents de recherche

81-595-MIF2002001	Comprendre l'écart rural-urbain dans le rendement en lecture
81-595-MIF2003002	Services canadiens d'éducation et de formation à l'étranger: le rôle des contrats financés par les institutions financières internationales
81-595-MIF2003003	Trouver sa voie : profil des jeunes diplômés canadiens
81-595-MIF2003004	Étudier, travailler et décrocher : Relation entre le travail pendant les études secondaires et le décrochage scolaire
81-595-MIF2003005	Établir le lien entre les évaluations provinciales des élèves et les évaluations nationales et internationales
81-595-MIF2003006	Qui poursuit des études postsecondaires et à quel moment : Parcours choisis par les jeunes de 20 ans
81-595-MIF2003007	Accès, persévérance et financement : Premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPÉP)
81-595-MIF2003008	L'incidence de l'éducation et de la formation des adultes sur la situation sur le marché du travail au Canada
81-595-MIF2003009	Enjeux liés au contenu de l'Enquête canadienne sur l'éducation et sur la formation des adultes
81-595-MIF2003010	Planification et préparation : premiers résultats de l'Enquête sur les approches en matière de planification des études (EAPE) de 2002
81-595-MIF2003011	Un nouveau regard sur l'enseignement postsecondaire au Canada : Document de travail